



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 23 MARS 2021**



BEL **INFO**
BELFAUX
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 23 MARS 2021

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Greetje Maertens.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à M. Serge Boschung, chef du Service de l'énergie, à M. Jacques Mauron, directeur du Groupe E et Mme Léonie Berset-Bongard, chargée d'affaires « nouvelles énergies renouvelables » auprès de Greenwatt SA, M. Olivier Fischer et M. Payam Bidari, architectes et aux représentants de la presse.

« En ce mardi 23 mars 2021, je préside pour la dernière fois ce Conseil Général. Dès lors, il me tient à cœur de revenir brièvement sur cette année marquée par une insécurité financière.

Nous n'avons pas attendu le jugement du boursier pour prendre les mesures.

Grâce à la nomination d'une Cellule d'accompagnement par le Préfet et grâce à l'excellente collaboration avec le Conseil communal et l'administration communale, dans le rapport de gestion, vous avez pu réaliser l'ampleur du travail fourni.

Le Conseil Général de son côté a exigé une gestion cohérente suite au déficit annoncé et a exigé de déterminer avec précision les priorités dans les investissements. Des mesures d'assainissement devaient et devront être prises.

Le Conseil communal a revu la planification des investissements, en analysant de près chaque objet, en y accordant des priorités compte tenu de leur urgence et de l'opportunité de leur réalisation.

Il y aura probablement une obligation de prendre des mesures de redressement dans 2 ans, mais la politique budgétaire coordonnée au niveau exécutif et législatif vise à réduire tout écart dans ce budget déséquilibré.

A la fin de cette législature, en tant que Présidente, je trouve important de mettre en évidence tous les efforts considérables menés par vous, chers membres, afin de retrouver un budget équilibré dans un avenir plus ou moins proche ».

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal. En raison des jours fériés et des vacances de Pâques, la Présidente informe les membres du Conseil général que le délai de 20 jours pour l'établissement du procès-verbal ne pourra pas être respecté. Il sera transmis au plus tard à la fin avril 2021.

La Présidente excuse l'absence de M. Michel Sallin, de Mme Marianne Aebischer, de M. Christophe Thode du groupe BDC-Belfaux Futuro et de Mme Véronique Rebetez du groupe PS-PCS Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 29 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les

documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Bulletin communal distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 29 voix.

**Aux membres du
Conseil général**

Belfaux, le 2 mars 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**mardi 23.03.2021 à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux
MASQUE OBLIGATOIRE**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Énergie éolienne, état de la situation quant aux sites retenus suite à l'approbation du plan directeur cantonal, intervention de Mme Léonie Berset (Greenwatt SA) et de M. Serge Boschung (Chef du Service de l'énergie)
5. Informations sur les projets :
 - a) de la mise en valeur du bâtiment de l'administration communale
 - b) de la rénovation de la salle communale
6. Rapport de la Commission financière sur l'emprunt de CHF 2'000'000.00 effectué par le Conseil communal en 2020
7. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (*message 99*)
8. Rapport de gestion 2020
9. Décomptes finaux :
 - a) du crédit accordé pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal (*message 100*)
 - b) du crédit accordé pour la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur du nouveau bâtiment scolaire (*message 101*)
 - c) des crédits accordés pour l'adduction d'eau et l'épuration des Epinettes à la route de Corminboeuf (*message 102*)
 - d) du crédit accordé pour les travaux édilitaires et l'assainissement de l'éclairage public à la route de Corminboeuf (*message 103*)
 - e) des crédits accordés pour la création d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines (*message 104*)
 - f) du crédit accordé pour les travaux d'entretien à la halle de sports (*message 105*)
 - g) du crédit accordé pour la pose de luminaires à la halle de sports (*message 106*)
10. Propositions
11. Questions
12. Divers

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente

Greetje Maertens



La Secrétaire

Véronique Christan



1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020, dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote du Conseil général.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par 29 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

AGENDA DES SEANCES

Selon les disponibilités de la salle paroissiale, les dates suivantes ont été réservées :

- Le 11 mai pour la séance constitutive
- Le 22 juin pour la séance des comptes.

Le bureau provisoire sera constitué par M. Gilbert Bapst, Doyen du Conseil général.

AFFAIRE RELATIVE A L'ANCIEN BOURSIER COMMUNAL

« Le Bureau a invité Monsieur le Préfet Carl-Alex Ridoré afin de clarifier les raisons pour lesquels le bilan de l'enquête administrative se fait attendre.

M. le Préfet a précisé que le cas de la commune de Belfaux est un cas hors norme et que la procédure d'enquête n'est pas celle d'une enquête classique.

Il a mentionné à plusieurs reprises le caractère subsidiaire de la procédure administrative par rapport à la procédure pénale.

Qu'est-ce que cette notion implique et pourquoi le Préfet a opté pour ce choix ?

1. Raisons de moyens d'investigations

Le procureur ou le ministère public a des moyens d'investigations plus amples, une capacité d'ingérence plus importante que le Préfet.

2. Raisons économiques

Cette procédure permet de minimiser les frais de procédure qui sont à la charge de la commune.

3. Portée juridique

Afin d'éviter, dans la mesure du possible, des décisions contradictoires, l'autorité administrative ne peut pas s'écarter sans raison sérieuse des faits constatés par le juge pénal ni de ses appréciations juridiques qui dépendent fortement de l'établissement des faits.

En résumé, ce n'est que sur la base du jugement pénal que l'enquête administrative pourra se poursuivre, l'autorité administrative disposant de bien moins de compétences d'instruction qu'un juge pénal.

La procédure d'enquête administrative ne pouvait en aucun cas être finalisée avant de recevoir à minima l'acte d'accusation que le Ministère public a transmis à l'enquêteur au début octobre 2020. Depuis, l'enquêteur n'est pas formellement contraint d'attendre le prononcé formel du jugement pénal, mais cela paraît néanmoins opportun, pour des raisons de lisibilité et de compréhension des actes et décisions des différentes autorités en charge du dossier.

L'enquête administrative sera dans tous les cas achevée dans le courant de l'année 2021, selon toute vraisemblance même avant la fin de l'été, sans toutefois qu'une date précise ne soit, pour l'instant, communiquée pour la remise du rapport final d'enquête.

A l'issue de l'enquête administrative, si la situation le demande, M. le Préfet prendra des mesures. Il ne pouvait pas attendre la fin de l'enquête pour en prendre certaines, raison pour laquelle il a mis en place la cellule d'accompagnement.

Il portera une attention particulière concernant la communication et fera attention que toutes les personnes concernées recevront les informations en même temps. Il n'est pas envisageable que le Conseil général et/ou les citoyens de Belfaux soient informés avant les personnes concernées par cette enquête.

Le Bureau et moi trouvons très importants de vous communiquer ces explications afin que vous soyez en mesure de prendre conscience des délais d'attente d'une telle procédure ».

MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL

« M. Jean Paul Meyer et M. Alain Bise m'ont assisté pour modifier le règlement du conseil général en lien avec le nouveau plan comptable MCH2. Leur solide expérience m'a été bien utile !

Nous avons vérifié toutes les références légales pour chaque article.

Nous avons pu constater que la demande de M Bossy de vérifier l'article 9 du Règlement du Conseil Général était justifiée. Il s'agit de « Voies de droit » ou de délai de recours après une décision prise par le Conseil Général. Dès lors, toute décision du Conseil Général ou de son Bureau peut, dans les 30 jours, faire l'objet d'un recours et non pas dans les 30 jours dès la fin du délai de rédaction du procès-verbal.

Je propose que cette information soit transmise avant chaque séance du Conseil général, en attendant un règlement validé par la direction cantonale compétente ».

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme Rose-Marie Probst, Syndique, prend la parole :

DELEGATION DE COMPETENCES

« En respectant les droits de la délégation de compétence attribuée en début de législature, le Conseil communal a procédé à une modification des parcelles 291 et 292, propriétaires commune Belfaux et famille Huguenot, par un échange de terrain mètre pour mètre, soit 29m2 contre 29m2. Ces parcelles sont situées en dessous du chantier de l'école et la modification a permis de simplifier et réaligner les limites. »

PERSONNEL COMMUNAL:

Responsable technique

« Faisant suite à la démission M. Guillaume et à la mise au concours dudit poste qui s'en est suivi, le Conseil communal a nommé son nouveau responsable technique lors de la séance du 21 janvier. Il s'agit de M. Pierrick May, Valaisan d'origine, âgé de 35 ans et habitant la ville de Bulle. M. May est marié et père d'une petite fille, née quelques jours après sa nomination à Belfaux. Il est titulaire d'un Bachelor en génie civil, d'un CFC de médiaticien et d'un diplôme en génie parasismique. De plus, il a eu à cœur de parfaire et approfondir ses connaissances en suivant différents cours de formation continue. Il occupe actuellement un poste de chef de projet qu'il quittera pour commencer son travail au sein de notre commune le 1er avril prochain.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein de notre personnel communal et espérons vivement qu'il trouvera plaisir et pleine satisfaction ».

Responsable et surveillant du réseau d'eau et spécialiste communal en protection incendie

« Dans le cadre d'une réorganisation interne entre le Service de Conciergerie et le Service de l'Edilité, le Conseil communal a nommé M. Quentin Haesslein, employé de l'Edilité, en tant que responsable et surveillant du réseau d'eau de la commune. M. Haesslein a complété ses connaissances en suivant le cours de formation intitulé « Surveillant de réseau » auprès de la SSIGE, Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux. De plus, il a effectué une semaine de stage pratique auprès de Sinef en travaillant en collaboration avec leurs fontainiers, sous la direction de M. Jean-Claude Barras. Nous souhaitons à M. Haesslein, plein succès dans la gestion de ce service.

Le Conseil communal a également nommé M. Damien Barras, du Service de Conciergerie, spécialiste communal en protection incendie. M. Barras a suivi le cours de formation mis en place par l'ECAB et devenu obligatoire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels. La formation initiale, axée sous 4 modules spécifiques, était ponctuée d'un examen que Damien a bien réussi. Il a ainsi obtenu le certificat y relatif. Nous le félicitons pour l'obtention de ce certificat et lui souhaitons plein succès dans la gestion de ce service ».

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA DEFENSE INCENDIE ET LES SECOURS (LDIS)

« Faisant suite à une invitation de l'ECAB à participer à une séance d'informations le 4 novembre dernier en lien avec la modification de cette loi et des projets de nouvelles casernes ou bases de départ qui en découlent, M. Didier Carrard, Responsable du Département Prévention et Intervention, informe la délégation communale que la situation de Belfaux fait qu'elle est intéressante pour être retenue pour développer un tel centre régional. Aux vues des déterminations communales qui doivent rapidement être communiquées à l'ECAB (un premier délai nous avait été donné pour la fin de l'année 2020) – à savoir si la commune de Belfaux est intéressée à aller de l'avant avec la réalisation d'une base de départ sur son territoire et si oui, à quel endroit elle pourrait la réaliser -, le Conseil communal a nommé un Groupe de Travail dont la 1^{ère} tâche a été d'analyser les sites susceptibles de convenir. Il est composé des représentants du

- Dicastère du Feu : Mme Linda Giunta
- Dicastère de l'Aménagement : M. Velko Stockel
- Suppléant au dicastère du Feu : M. Gabriel Litzistorf
- Syndique : Mme Rose-Marie Probst
- Secrétaire communal : M. Laurent Wolfer

Trois sites pourraient être retenus, ils ont été présentés à l'ECAB qui a donné un préavis favorable pour les 3 endroits :

- Caserne cantonale située en Zone d'intérêt Général (ZIG) ; (Propriétaire : le canton)
- Caserne fédérale située en Zone d'Activité (ZA) ; (Propriétaire : la Confédération)
- La zone de la pointe de la Gotta située en Zone d'Activité ; (Propriétaires : les promoteurs dudit quartier).

Plusieurs modes de financement sont possibles. Ce point doit encore être analysé.

Les communes de Grolley, Ponthaux et La Sonnaz qui font partie du Corps des Sapeurs – Pompiers de Sarine-Nord sont informées de notre intérêt.

La collaboration du commandant du feu sera sollicitée dès que les décisions politiques de base auront été prises ».

AGGLOMERATION

« Le dernier Conseil d'Agglomération a eu lieu jeudi passé, le 18 mars. Les objets à l'ordre du jour comprenaient essentiellement des demandes de subventionnements faisant partie des mesures issues des PA2 et PA3 :

- Réaménagements en ville de Fribourg : à la Planche supérieure et au Karweg, dans le quartier de la Cathédrale, du Bourg et de la place des Ormeaux
- Réalisation de plusieurs tronçons de la Transagallo ainsi que celle d'itinéraires mixtes piétons-vélos qui concernent plusieurs communes : Avry, Corminboeuf, Matran et Villars-sur-Glâne

- *Première étape de l'aménagement de la halte RER d'Avry-Centre*

Tous ces subventionnements ont été acceptés, il faut préciser qu'elles représentent un montant de plus de 17 millions

La prochaine séance aura lieu le 1^{er} avril et aura principalement à l'ordre du jour les points traitant de l'adoption des comptes 2020 et du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) ».

AFFAIRE LIEE AUX ACTIONS INAPPROPRIÉES DE L'EX-BOURSIER COMMUNAL

« Le Tribunal pénal économique a siégé le 23 février et le 1^{er} mars dernier avec à sa présidence Me Alain Gautschi. La procureure, Mme Chocomelli, a présenté son réquisitoire avec une demande de peine de 8 ans. Aujourd'hui, nous attendons avec sérénité le jugement qui sera prononcé et qui est annoncé pour le mardi 30 mars à 17h00.

L'avocat de la Commune a entrepris les démarches nécessaires auprès des différents protagonistes pour tenter de recouvrer tout ou partie du préjudice subi.

Le Conseil communal n'a reçu aucune nouvelle de Monsieur le Préfet quant à l'enquête administrative et à son résultat

La crise que la Commune, et tout particulièrement son Conseil communal et son Service financier, a traversé, suite aux irrégularités de l'ex-boursier en fonction de 2001 à 2019, a pesé lourd dans la durée de cette législature. Psychologiquement d'abord, par tous les sentiments et autres questionnements qui s'en sont suivis, mais aussi physiquement par l'augmentation des heures de séances et la mise en place de Groupes de travail essentiels à la gestion la plus idéale possible de cette affaire et aux réorganisations devenues incontournables. Alors que nous vivons une période de changement des autorités, les membres du Conseil communal, en collaboration avec les membres du personnel de l'administration, auraient souhaité pouvoir passer au chapitre « Informations », en priorité par une communication claire et transparente à votre intention, mais aussi pour leur permettre de mettre un terme à cette crise de manière à pouvoir rebondir pro activement à l'aube d'une nouvelle législature. Mais à nouveau, il a été précisé au Conseil communal qu'une communication à ce stade, mettant en exergue de nombreux points précis relatifs à cette situation n'est pas souhaitée au niveau communal, tenant compte que le jugement pénal n'est pas encore prononcé, que l'enquête administrative est toujours en suspens et que les diverses démarches de l'avocat pour recouvrer les parts de notre préjudice sont en cours.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a choisi d'établir un rapport qui va retranscrire les actions comme elles se sont passées. Ce rapport sera validé par le Conseil communal encore en activité et vous sera transmis en temps opportun ».

NOUVEAUX ELUS/BILAN DE LEGISLATURE/FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Nouveaux élus

« Cette présente séance de Conseil général représente pour nous toutes et tous la dernière de cette présente législature 2016-2021. Une nouvelle équipe va démarrer le mois prochain, les urnes du 7 mars en ont d'ores et déjà donné la composition. Je profite de la parole qui m'est donnée pour féliciter, chacune et chacun, pour votre brillante réélection ou nouvelle élection, vous dire un vibrant bravo à vous toutes et tous qui acquérez cet honorable droit d'occuper un siège, respectivement au sein du Conseil communal ou du Conseil général. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos tâches et responsabilités et surtout je souhaite que vous y trouviez le plaisir, l'enthousiasme, le dynamisme, le respect, ô combien nécessaires pour vous permettre d'aller au bout des dossiers qui seront entre vos mains et des volontés de développement de notre village qui vous tiendront à cœur.

Je vous félicite et vous remercie du choix que vous avez fait de consacrer un peu de votre temps et de partager vos connaissances et vos compétences pour le bien et le développement de notre commune.

Je pense que ces nouvelles et nouveaux élus pour la législature 2021-2026 méritent nos applaudissements ».

Bilan de législature

« Alors que nous sommes à bout touchant de franchir la ligne d'arrivée de cette période 2016-2021, il n'est pas présomptueux je pense de s'autoriser un regard en arrière et se donner le droit de faire un bilan des actions menées pendant ces 5 dernières années. Un, voire plusieurs pas en avant, accomplis ensemble, dans le même esprit, font que les situations bougent, qu'elles évoluent et, assez souvent, qu'elles aboutissent. Nos idées, notre travail, notre disponibilité sont au centre de tous ces projets, de ces développements et réalisations. Il a fallu former une équipe qui a mélangé les idées, dégagé les meilleures options, posé les questions judicieuses, organisé les bonnes réalisations. Nous tous avons formé cette équipe, nous, membres du Conseil communal et général, son bureau, ses présidents ou présidentes, le personnel communal, les Commissions, les groupes de travail ad hoc, composés de personnalités qui ont agi et réagi. Au nom du Conseil communal, je vous félicite et vous remercie toutes et tous, vous qui avez fait partie de cette grande équipe et avez ainsi mis une part de vous-même dans les réalisations accomplies durant cette période dans un esprit constructif et tout empreint de respect.

Je pense également que l'équipe mérite nos applaudissements ».

Remerciements, COVID et restrictions

« Et pour terminer, tenant compte que la situation en lien avec Le Covid a empêché les rencontres et les partages d'après-séance très appréciés, il faut effectivement relever que nous avons été à de nombreuses occasions privés de nos apéros enrichis, également privés du repas du personnel, privés de la sortie des Commissions, etc., et j'en passe. Aujourd'hui encore, il faut bien le constater, la situation a du mal à évoluer et les règles qui autoriseraient la diminution des restrictions arrivent à compte-goutte. Elles empêchent ainsi le Conseil communal de prévoir « la manifestation » qui aurait offert la possibilité de réunir une dernière fois toute l'équipe dont je parlais tout à l'heure. Dès lors, le Conseil communal a pris la décision de mettre sur pied une action qui pourra symboliser notre reconnaissance et nos remerciements. Vous aurez le plaisir de la recevoir prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Mais malheureusement, - désolée de l'annoncer encore une fois -, ce soir nous serons encore privés de notre apéritif habituel de fin de soirée ».

M. Marc Lüthi, Vice-Syndic, prend la parole :

PANNEAUX SOLAIRES INSTALLEES SUR LE TOIT DE L'ECOLE

M. Lüthi annonce une baisse de production d'environ 30%, ce qui correspond à CHF 9'000.00 de revenu en moins pour l'année 2020. Il a été constaté que deux onduleurs ont été détériorés volontairement. Le coût de la réparation devrait s'élever à CHF 7'000.00.

CHANTIER DU BÂTIMENT DE LA PETITE ENFANCE

« Depuis le dernier Conseil général, les travaux de construction de l'école de la petite enfance suivent leur programme. Les aménagements intérieurs avancent à bon train. Les armoires des classes et les portes sont toutes posées, les carrelages sont terminés. Les faux plafonds et les plafonds acoustiques sont bien avancés. Actuellement, ce sont les peintures qui se mettent en route avec la pose des appareils sanitaires et les revêtements de sol vont suivre prochainement. Après les vacances de Pâques, nous verrons à nouveau des travaux autour des bâtiments avec le début des aménagements extérieurs qui devraient se prolonger jusqu'à la fin mai. Les locaux de la crèche seront remis aux utilisateurs le 1er juin 2021 alors qu'il en sera de même pour le bâtiment scolaire au 1er juillet 2021. La 1ère semaine des vacances d'été, une dernière couche d'enrobé viendra encore finaliser les aménagements extérieurs et les installations informatiques de l'ancienne école seront remises à jour pour être compatibles avec les installations de la nouvelle école. Tout sera donc prêt pour la rentrée scolaire 2021 et les utilisateurs auront tout l'été à disposition pour effectuer le déménagement et prendre possession de leurs nouveaux locaux ».

M. Gabriel Litzistorf, conseiller communal, prend la parole :

EVOLUTION DE LA RENOVATION DE L'AESC 2040

« But du projet AESC 2040 :

- Extension de la capacité de traitement des eaux usées de la STEP de 30'000 à 50'000 équivalents-habitants
- Réaliser le traitement des Micropolluants
- Traitement et valorisation des boues de la Micarna
- Respecter les nouvelles normes de rejets

Implantation des nouveaux ouvrages

Les premiers projets prévoyaient une extension sur le lac de Schiffenen.

Après une année de discussions et de négociations avec les différents services compétents, il s'avère que cette réalisation demande plusieurs dérogations aux dispositions fédérales en matière de protection des rives du lac.

De ce fait, l'AESC a dû modifier l'implantation du projet de l'AESC 2040 sur la parcelle en face de la STEP actuelle qui se situe sur une gravière remblayée durant les années 1960 et qui n'est pas inscrite au cadastre des sites pollués. Des sondages ont été effectués et le confirment. De plus, le projet a dû tenir compte de la future route de déviation de Pensier.

Les transactions avec les propriétaires des terrains sont en bonne voie.

Informations

Une séance d'information à l'attention des citoyennes et citoyens aura lieu en août ou en septembre 2021 pour les communes membres de l'AESC.

Une demande de crédit d'investissement auprès des délégués sera faite en juin 2021 et la votation populaire du crédit aura lieu en septembre 2021.

Le dépôt du dossier de demande du permis de construire sera fait en octobre 2021.

L'appel d'offres des travaux de gros œuvre sera fait en novembre – décembre 2021.

L'ouverture du chantier aura lieu au printemps 2022 ».

CHEMIN DU JORDIL

« En préambule, nous tenons à préciser que la commune a présenté le 1er octobre 2020 un crédit d'investissement de CHF 40'000.00 au Conseil Général pour la réfection complète de ce chemin comprenant la remise en ordre des évacuations d'eau de surface, la réfection du chemin par un renforcement du coffre et l'ajout d'un aplani de surface de roulement. Ce crédit a été refusé.

De plus, la commune a prévu dans son budget de fonctionnement 2021 un montant de CHF 20'000.00 afin de résoudre les problèmes d'écoulement des eaux sur ce chemin.

Lors de l'octroi du permis le 20 décembre 2007, le point 14 stipulait que les requérants déposeraient auprès du Service des Biens culturels, de la commune de Belfaux et de la Préfecture de la Sarine, un rapport attestant que le chemin litigieux serait préservé et qu'il ne serait porté atteinte ni à son revêtement ni à ses abords, talus et plantations.

Au mois d'octobre 2020, les riverains du chemin du Jordil ont fait part de leur mécontentement au Service des Ponts et Chaussées en demandant que la commune effectue rapidement un entretien de ce chemin.

En date du 28 janvier 2021, la commune a confirmé au SPC ses intentions de procéder à la réfection du Chemin du Jordil.

A ce jour, la commune attend une prise de position du SPC ».

Mme **Mary-Lise Bapst**, conseillère communale, prend la parole :

JARDIN PARTICIPATIF

« Suite à la proposition du corps enseignant de Belfaux et à l'idée des Commissions Senior+ et d'Intégration de mettre sur pied un projet attractif dans le but de favoriser l'intégration des enfants, des diverses communautés qui résident dans la commune et de pouvoir bénéficier de l'expérience de nos Aînés nous avons débuté les démarches pour créer un jardin participatif au centre du village.

La Croix-Rouge fribourgeoise soutient depuis quelques années de tels projets qui ont déjà vu le jour dans plusieurs villes du canton. Ce projet s'intitule " Couleur Jardin" Jardiner ensemble, c'est la santé.

Un groupe de travail formé de plusieurs représentants des diverses organisations citées ci-dessus et de l'édlilité s'est retrouvé le 7 janvier dernier à la salle communale en présence de Mmes Borchard et Equey cheffes de projet à la Croix-Rouge qui sont venues nous présenter en détails leur projet " Couleur jardin". Tous les participants ont apprécié ce concept très intéressant qui a pour but principal de favoriser une cohésion sociale indispensable à la qualité de vie d'une commune.

Une visite du jardin participatif de Bulle avait été fixée le 8 mars, mais a dû être annulée pour cause de Covid-19. Elle sera reprogrammée au mois d'avril.

Le groupe de travail de Belfaux doit en premier lieu trouver un terrain qui répond aux divers critères ; facile d'accès, proche de l'école, bonne qualité de la terre, etc.

Par la suite, un coordinateur devra être engagé par la commune, ce dernier sera responsable de l'organisation du planning de travail au jardin et des animations qui rendront cet endroit convivial et instructif.

Le but du groupe de travail est de pouvoir commencer l'activité de ce jardin en mars 2022 ».

CREATION D'UN BÂTIMENT DE TYPE KLOSTER OU DOMINO POUR LES SENIORS DE LA COMMUNE

« Depuis sa création en 2016, et suite à une enquête adressée aux Seniors de la commune, la Commission Senior+ a émis le souhait de créer à Belfaux un bâtiment de type Kloster ou Domino comme il en existe déjà en Suisse alémanique et en Valais.

Ces bâtiments sont spécialement conçus pour accueillir des Seniors qui ne peuvent plus ou n'ont plus envie de rester seuls à domicile. Ces personnes ont souvent besoin de surveillance ou d'aide ponctuelle durant la journée ou la nuit. Le concept est de construire plusieurs studios sur le même étage avec un lieu de vie communautaire et une cuisine permettant aux habitants de cuisiner eux-mêmes ou de se faire livrer les repas à domicile. Le but est naturellement que les prix de location restent abordables pour les Seniors qui ont souvent de la peine à boucler les fins de mois. Ce genre de résidence est géré par des concierges sociaux qui sont au bénéfice d'une formation spéciale en gériatrie.

Le bâtiment devrait idéalement pouvoir privilégier l'intergénérationnel et bénéficier de plusieurs services sur place comme, par exemple, un salon de coiffure, un cabinet de podologue ou un tea-room.

Après plusieurs séances de réflexions, en date du 18 février dernier une délégation du Conseil communal et de la Commission Senior+ a eu un entretien avec les promoteurs du futur quartier de La Gotta pour leur demander si un tel projet pourrait les intéresser. A notre grande surprise, MM de Weck et Rappo nous ont répondu qu'ils avaient retenu cette idée, mais qu'ils n'avaient pour l'instant pas encore poursuivi leur réflexion. Les promoteurs de La Gotta seraient très intéressés à poursuivre une collaboration avec un ou plusieurs partenaires de la commune et pourquoi pas de la paroisse ou avec d'autres communes voisines; à nous maintenant d'apporter notre pierre à l'édifice ».

Mme **Chantal Barras**, conseillère communale, prend la parole :

ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

« Notre Association regroupe les communes de Belfaux, Grolley, Misery-Courtion et La Sonnaz. Le nombre de demandes de placement ne cesse d'augmenter. Actuellement, nous avons plus de 50 enfants placés dans d'autres crèches de la région.

Le déménagement dans les nouveaux locaux du bâtiment de la Petite Enfance nous permettra d'augmenter notre capacité d'accueil à 43 places par jour (contre 35 actuellement, soit + 8 places supplémentaires). En fonction du nombre de places disponibles en nurserie, la crèche devra d'ores et déjà refuser des bébés d'ici au 31.12.2021.

Pour pallier à cette situation et pour satisfaire l'entier de la population de nos 4 communes, l'association souhaite garder les locaux actuels et proposer un accueil sur les 2 sites. Après avoir obtenu l'aval des communes membres de l'association, les discussions sont en cours avec le Service de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi qu'avec le propriétaire des locaux actuel. Le défi est de taille, mais indispensable en fonction de l'agrandissement de nos communes respectives ainsi que par rapport au manque de place rencontré jusqu'à maintenant.

La réalisation du projet de bâtiment de la Petite Enfance a pris du temps, et nous sommes forcés de constater aujourd'hui que les besoins de départ ont changé et que nos 4 communes se sont fortement développées en quelques années ».

CULTURE ET SPORT

« Le conseil communal a décidé d'apporter un soutien extraordinaire aux sociétés sportives et culturelles de notre village. En effet, l'année 2020 a été difficile pour chacun, mais également pour nos sociétés qui n'ont pu organiser leurs traditionnels événements tels que repas de soutien, lotos et compétitions qui engendrent dans leurs finances un manque à gagner. Nous sommes conscients de l'importance de nos sociétés pour notre village et de l'immense travail qu'elles accomplissent notamment pour nos jeunes. Le conseil communal a décidé d'augmenter exceptionnellement toutes les subventions annuelles pour l'année 2021. Cette action engendrera un léger dépassement de budget qui sera expliqué en temps voulu ».

M. Velko Stockel, conseiller communal, prend la parole :

AMENAGEMENT

« Les 12 et 19 février 2021, la DAEC a publié le Droit d'être entendu pour le PAL et le PAD La Got-ta.

Par cette publication, la DAEC indiquait ce qu'elle comptait accepter et ne pas accepter lors de l'approbation de ces documents.

Le Conseil communal avait 30 jours pour transmettre sa position.

Après étude de ces dossiers par notre urbaniste et par la Commission d'aménagement, la position de la Commune a été transmise dans les délais.

De l'avis de notre urbaniste, il n'y a pas beaucoup de points de désaccord.

Dès lors, nous espérons fortement une approbation du PAL et du PAD cet automne.

Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce dossier ».

CABINET MEDICAL DE LA GARE DE BELFAUX SA

« Le 18 février dernier, le Conseil d'Administration a signé le contrat de bail à loyer avec TPF.

La signature de ce bail était la condition, imposée par les TPF, pour que les travaux de construction et de rénovation puissent commencer.

Le Conseil d'Administration suit le projet étape par étape et ne manquera pas de vous tenir informé ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Comme vous avez pu le lire dans la presse, les groupes de travail ont repris leurs activités et actualisent les différents documents. A votre place de travail, nous avons déposé le communiqué de presse concernant le vote consultatif de septembre et celui du groupe de travail Economie. Dans le 1er document, on explique les séances d'information prévues afin de nourrir le débat et de permettre à chaque citoyen de se forger une opinion. La réunion prévue pour Belfaux aura lieu le 8 septembre. Vous pouvez bien entendu participer aux séances ayant lieu dans les autres communes membres, les dates se trouvent sur le site Internet du Grand Fribourg : <https://grandfribourg.ch/agenda>.

La question posée lors du vote sera : « Sur la base du concept de fusion, acceptez-vous que votre commune poursuive le processus de fusion ? ». Après traitement des réponses, l'Assemblée constitutive adaptera le périmètre. Pour rappel, le Conseil communal actuel s'est positionné pour. Puis adaptation du périmètre et finalisation du concept de Fusion. Le vote final aura lieu pour les communes encore membres le 25 septembre 2022.

Le 2e document parle des attentes des milieux économiques. Le GT Economie estime que la fusion permettra de renforcer la visibilité et le rayonnement du Grand Fribourg. La fusion renforcera la position de la capitale cantonale et du canton au niveau national et international. Les actrices et acteurs de l'économie attendent aussi une simplification de leurs relations administratives avec la commune politique.

Un autre point presse a eu lieu la semaine dernière concernant le bilinguisme. Le GT Langues constate que l'absence de loi cantonale sur les langues représente un obstacle potentiellement rédhibitoire à la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle. A l'inverse, la fusion pourrait conduire à la dilution de la pratique dite du bilinguisme pragmatique, adoptée par l'actuelle commune de Fribourg à l'égard de la minorité germanophone. Le GT Langues propose d'ancrer dans la convention de fusion les éléments essentiels de la pratique actuelle de la commune de Fribourg. Il propose ainsi notamment de permettre aux germanophones de s'adresser en allemand aux autorités communales. Cette proposition a été examinée par le Service de législation de l'Etat de Fribourg et permet de respecter le principe de territorialité des langues tel que formulé dans la Constitution cantonale. Le GT se prononce en faveur de l'encouragement du bilinguisme individuel sur une base volontaire à tous les niveaux, notamment par la création d'un poste de délégué-e au bilinguisme. Il constate que la symbiose des deux langues dans les cercles scolaires permettra au Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) de l'Etat de Fribourg de renforcer le bilinguisme individuel à l'école. A ce propos, vous avez probablement lu dans la presse la semaine dernière que l'Ecole de la Vignettaz à Fribourg va ouvrir à la prochaine rentrée scolaire deux classes bilingues pour les élèves de 1-2H. Et pour rappel, la commune de Belfaux offre à ses élèves des cours en immersion en allemand. On est donc parfaitement dans le « trend » !

D'autres communiqués de presse sont prévus ces prochains jours.

Les prochaines Assemblées constitutives, publiques, auront lieu les 21 avril et 5 mai ».

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

4. Énergie éolienne, état de la situation quant aux sites retenus suite à l'approbation du plan directeur cantonal, intervention de M. Jacques Mauron (directeur général de Groupe E), Mme Léonie Berset (Greenwatt SA), et de M. Serges Boschung (chef du Service de l'énergie)

La Présidente salue les intervenants et donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst**.

« En 2017, le peuple suisse a clairement accepté la Stratégie énergétique fédérale 2050 avec comme objectif notamment d'accroître l'efficacité énergétique, de développer les énergies renouvelables et d'abandonner l'utilisation de l'énergie nucléaire. Comme tous les cantons, le canton de Fribourg doit et veut apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à la concrétisation de ces objectifs ambitieux. Dans ce contexte, le Conseil fédéral, en août 2020, a validé le volet énergétique du plan directeur cantonal fribourgeois, - instrument de planification pour les autorités - qui comprend entre autres la délimitation de différentes zones susceptibles d'accueillir à l'avenir de l'énergie éolienne parmi lesquelles figure le site des Collines de la Sonnaz.

Aujourd'hui, tout particulièrement, l'énergie éolienne est symbole d'un sujet d'actualité des plus sensible et par ce fait, incontournable. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal souhaitait intervenir pour donner à notre Législatif toutes les informations importantes qui font suite à la nouvelle législature y relative, afin d'apporter les précisions nécessaires pour tenter de clarifier une situation régionale et mettre tout un chacun sur le même niveau de connaissances. Le principe d'informations est un devoir des communes et fait partie d'un processus démocratique. Cette information avait été prévue pour les séances de mai puis de juillet. Mais en raison du COVID, des séances ont dû être annulées et des ordres du jour modifiés. La présentation qui vous est adressée ce soir se veut d'être essentiellement une présentation informative, la plus neutre, mais la plus juste possible.

Pour ce faire, j'ai le plaisir de vous présenter M. Serge Boschung, chef de Service cantonal dans le Dicastère de l'énergie, ainsi qu'une délégation de Greenwatt, M. Jacques Mauron, son directeur et Mme Léonie Berset chargée d'affaires en nouvelles énergies qui ont accepté de participer à cette présente information qui se déroulera comme suit :

- *Le représentant du canton, M. Boschung, va débiter et aura la parole pendant 15 minutes*
- *Puis suivra la présentation des représentants de Greenwatt, M. Mauron et Mme Berset, intervention d'une durée d'un quart d'heure également*
- *Puis tout à la fin, vous aurez la possibilité de poser vos questions.*

Toutefois, je tiens encore à préciser que ce soir, le Conseil communal ne souhaite pas entamer un débat « Pour ou contre » l'éolien sur les collines de la Sonnaz, qu'une séance ordinaire de Conseil général n'est pas adéquate pour entamer un débat. Le Conseil communal, par sa volonté d'organiser cette rencontre, défend le but de transmettre toutes les informations indispensables que doit connaître le législatif d'une commune amenée à devoir se positionner sur cette problématique relative au possible développement d'un site d'énergie éolienne dans sa région. Dès lors, les questions que vous choisirez de poser doivent entrer dans ce critère.

A ce stade, je me permets déjà de vous annoncer que le Conseil communal se dit prêt à tout mettre en œuvre afin d'organiser pour ses citoyens une soirée « débat » relative à ce thème, à laquelle prendront part à la fois les défenseurs de l'énergie éolienne et les contradicteurs, ainsi que les défenseurs de notre environnement. Le Conseil communal a pour habitude de travailler en toute transparence avec son législatif et tient à répréciser que son

Plan d'Aménagement Local en voie d'approbation ne mentionne aucun type de zone susceptible d'accueillir un parc éolien.

Mais ceci fait partie d'évènements à venir. Dès lors, je termine ici avec mon introduction et je me permets de donner la parole à nos intervenants ».

M. **Serge Boschung** prend la parole. Sa présentation est annexée au procès-verbal.

Il informe le Conseil général que la stratégie énergétique a comme objectif de sortir du nucléaire. Actuellement, l'énergie nucléaire représente le 45% des besoins en électricité de la Suisse. Associé à ceci, il y a toute l'efficacité énergétique et son augmentation qui est prévue avec une réduction de 43% de la consommation globale par personne d'ici 2035. Une réduction de 13% de la consommation d'électricité par personne ainsi qu'une substitution progressive des énergies fossiles par des énergies renouvelables doivent également être mise en œuvre.

La Confédération et les cantons doivent créer les conditions nécessaires qui permettent d'assurer les capacités nécessaires de production, de réseau et de stockage pour la Suisse. Ils collaborent avec la branche énergétique et assurent l'efficacité des opérations et la rapidité des procédures. Ils s'emploient à privilégier des techniques de production économiques, aussi respectueuses que possible de l'environnement et adaptées aux sites concernés.

La Confédération impose dans les Plans directeurs cantonaux que les cantons inscrivent dans leur plan directeur les zones et les tronçons de cours d'eau qui se prêtent à l'exploitation de l'énergie hydraulique et éolienne (Art. 10 al. 1 LENE).

Monsieur Boschung commente le graphique représentant l'importation de courant en hiver, en Suisse.

Sans vouloir faire de polémique, il insiste sur le fait que le risque le plus important au niveau de la Suisse est la pénurie d'électricité.

Un ensemble de développement énergétique devra se faire simultanément (éolien, hydraulique et solaire).

A partir de 2015, une conception éolienne suisse a été élaborée. Un groupe de travail interne à l'administration cantonale a été créé. Tous les services concernés ont été impliqués pour répondre aux exigences de la conception éolienne suisse. Toutes les zones d'exclusion ont été ciblées et les critères complémentaires ont été déterminés. M. Boschung insiste sur le fait qu'aucune influence externe, ni des organisations, ni les développeurs, ni les politiques n'ont participé aux discussions. Tous les mandataires étaient liés au secret de fonction. La présentation du Plan directeur cantonal et du rapport de la conception éolienne suisse ont été publiés en 2017. Le Conseil d'Etat a adopté le Plan directeur cantonal en 2018.

Les zones d'exclusion ont été ciblées. Les zones retenues ne sont pas en conflit avec d'autres intérêts prépondérants. Le Conseil d'Etat a décidé de retenir 6 éoliennes par parcs éoliens afin d'éviter une dissémination d'éoliennes sur le territoire. Toutes les organisations représentatives de la population fribourgeoise ont été réunies (les partis politiques, les communes, les organisations faitières, les développeurs) pour une consultation. L'étude a également dû tenir compte de la navigation aérienne civile et militaire. Différentes mesures du vent ont été faites et différents sites ont pu être retenus. Des études complémentaires devront être faites pour confirmer les choix des sites. Si les résultats démontrent qu'un site est pertinent, la commune concernée ainsi que la population devront adhérer au projet. Finalement, une étude environnementale devra être réalisée.

Un parc éolien pourra être implanté uniquement si :

- les analyses détaillées sur le site confirment la bonne prédisposition à sa réalisation
- la commune et sa population adhèrent au projet
- la commune procède à la modification du plan d'affectation.

La Présidente remercie M. Boschung et donne la parole à M. **Jacques Mauron**, directeur général de groupe E pour sa présentation. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

M. Mauron est remercié et la parole est donnée à Mme **Léonie Berset** pour la suite de la présentation.

L'éolien permettra d'avoir de l'énergie pour l'hiver, en sachant que ce système produit les 2/3 de son énergie durant le semestre hivernal. Il nous permet d'avoir une énergie locale, durable et renouvelable, en sachant que l'énergie éolienne est réversible. Après les 25 ans de production, le site peut être redonné à la nature. En harmonie avec la nature, Groupe E souhaite développer les parcs en collaboration avec les ONG environnementales et développer des parcs avec des mesures d'accompagnement de protection de la faune, de la flore et des mesures de compensation. Pour le bien commun, l'idée est de développer ces parcs pour les générations futures en sachant que le 1/3 des investissements reste dans la région. Des entreprises locales seront engagées. Le développement des parcs se fera en collaboration avec les communes qui peuvent avoir un bénéfice financier. Il est possible de développer un tourisme doux ou aussi des mesures de développement territorial.

Groupe E Greenwatt qui est acteur pour la stratégie énergétique et a pour but de s'engager pour la sortie du nucléaire.

En septembre de l'année dernière, une enquête a été réalisée auprès de 800 Fribourgeois. A la question « Êtes-vous favorables, sur le principe, à la réalisation des parcs éoliens dans le canton de Fribourg », 72 % étaient favorables.

La précision des machines, leurs emplacements, le nombre seront définitifs à la suite de l'étude d'impact. Pour le parc « Collines de la Sonnaz » 6 -10 éoliennes pourraient être installées sur l'ensemble du périmètre. Pour la commune de Belfaux, le Bois du fossé et la forêt cantonale seraient concernés. Selon les premières estimations, si la commune et la population soutiennent ce projet, 2 à 3 machines pourraient être installées.

A la suite de ces présentations, la Présidente ouvre la discussion et rappelle que seuls les membres du Conseil général peuvent intervenir.

M. Dominique Stohr demande si une étude similaire à celle du projet éolien a été réalisée pour les installations photovoltaïques ou une autre énergie renouvelable dans le canton de Fribourg. Il demande également des informations concernant les résultats de la production de l'énergie photovoltaïque.

M. Boschung répond que concernant l'énergie photovoltaïque, il existe un plan sectoriel de l'énergie qui a été validé par le Conseil d'Etat en 2017. Il fait référence à toutes les infrastructures qui existent aujourd'hui dans le canton. Si l'on veut tenir les objectifs, on devrait multiplier par 3 chaque année le nombre d'installations photovoltaïque que l'on réalise dans le canton. Le solaire couvre environ 4% des besoins électriques au niveau suisse.

M. Mauron relève qu'en 30 ans, nous devons être à même de recouvrir tous les toits. Il insiste sur le fait que le photovoltaïque a une meilleure production en été.

Mme Josiane Berset aimerait connaître le budget consacré par le Groupe E pour l'économie d'énergie.

M. Mauron lui répond que cette question est essentielle dans le cadre de la stratégie énergétique 2050. Le Groupe E est accompagnant des entreprises et des particuliers. Il a développé un savoir-faire dans le domaine de l'efficacité énergétique. Pour combler le manque de la production solaire en hiver, l'éolien est la seule solution raisonnable. **M. Mauron** insiste sur le fait que le canton de Fribourg a un fort potentiel pour l'installation d'éoliennes sur son territoire et insiste sur l'urgence de développer ces parcs.

M. Alain Bise relève qu'avec un projet éolien à Belfaux, le Plan d'aménagement local est bloqué durant 25 ans. Il se demande comment la commune de Belfaux pourra se développer lorsque des éoliennes seront existantes.

M. Boschung lui répond que le PAL ne sera pas bloqué. Les zones qui sont concernées ne sont pas des zones bâties. Les limites sont définies par le périmètre qui est déjà inscrit.

M. Jean-Pierre Frésard demande si la commune de Belfaux doit se dire intéressée par la mise en place d'un COPIL. De plus, **M. Frésard** fait remarquer que d'après les opposants au projet, le

choix de la hauteur des éoliennes a été défini à 240m. Or, Mme Léonie Berset a présenté des chiffres deux fois en dessous de ce qui a été mentionné dans la presse.

Mme **Léonie Berset** lui répond qu'il est primordial que les communes soutiennent les premières étapes des études. L'idéal serait que les comités de pilotage soient composés de membres de chaque exécutif concernés.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande si un vote consultatif (comme pour la fusion) pourrait être mis en place. En fonction du résultat, est-ce que la commune pourrait se retirer du projet.

Mme **Léonie Berset** lui répond que le Groupe E Greenwatt n'est pas opposé à une votation consultative.

Concernant la hauteur des machines, Mme **Berset** précise que, pour le parc éolien de la Sonnaz, il y a les contraintes imposées par l'aérodrome de Payerne. De ce fait, la hauteur des machines ne pourra pas dépasser 200 m.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande des précisions quant à la suppression de l'énergie nucléaire dans les pays qui nous entourent. Il parle de deux variantes d'énergie nucléaire, la fission et la fusion. Il semblerait qu'en France, une centrale pilote va démarrer prochainement.

M. **Jacques Mauron** lui répond que la France s'est engagée à réduire sa capacité nucléaire d'ici à 2035. L'Allemagne va l'abandonner dans les prochaines années et abandonnera le charbon d'ici à 2038. Pour ce qui est des projets de fusion nucléaire, il s'agit d'un projet international qui réunit toute la communauté scientifique, avec des espoirs de production pour l'année 2100. Il espère que l'on disposera d'autres solutions énergétiques à terme. Il insiste sur le fait que lorsque d'autres solutions de production énergétiques verront le jour, un parc éolien pourra être démantelé et rendu à la nature rapidement. De plus, il n'y a pas de déchets à gérer durant des milliers d'années, il n'y a pas de rejet de CO2 durant toute la durée de vie des éoliennes. Il insiste sur le fait qu'un parc éolien dans la zone des parcours mesurés comme à Belfaux n'aurait pas d'incidence sur leur utilisation pour les coureurs.

Mme **Solange Berset** prend la parole :

« Merci pour vos présentations. Je pense sincèrement, Monsieur Mauron, que courir sous les éoliennes ou courir entre des sapins et des chênes n'est vraiment pas comparable.

J'ai déposé une motion afin que l'on puisse aussi poser des panneaux solaires sur certains bâtiments protégés à un niveau secondaire, or elle a été refusée par le Conseil d'Etat et je sais que vous M. Boschung avez participé à la réponse négative. Il m'apparaît qu'il y a contradiction avec la volonté de plus d'énergie renouvelable.

Mme Léonie Berset a présenté la stratégie du groupe E et la volonté de réunir tous les acteurs. Avec les tractations « secrètes » entre le groupe E et les Conseils communaux, les cachoteries, etc., je sais que cela a été fait avant que vous soyez directeur ; vous être conscient M. Mauron que le dégât d'image est très, très important. Pensez-vous que la population peut encore faire confiance au groupe E pour l'installation de ces éoliennes ? ».

M. **Serge Boschung** rappelle que la pose de panneaux solaires sur des bâtiments protégés est soumise à des conditions très strictes. Ces bâtiments représentent le 5 % des constructions. La décision qui a été prise est politique, la protection du patrimoine étant un thème important.

M. **Jacques Mauron** informe le Conseil général que des conventions ont été signées avec 3 communes : Vuisternens-devant-Romont, le Flon et Villorsonnens. Il regrette la manière dont ce dossier a été géré. Cependant, au moment des signatures, il n'occupait pas ce poste de direction. A ce moment-là, un potentiel éolien était reconnu dans le canton de Fribourg, une situation où le Plan directeur cantonal n'était pas encore finalisé. Durant les 5 prochaines années, des études d'impact coûteuses devront être effectuées, sans aucune garantie que le projet aboutisse. M. Mauron insiste sur le fait qu'aujourd'hui, des conventions confidentielles ne seraient pas signées. Il affirme que le dégât d'image est important et le regrette. Des séances d'informations à la population seront organisées dès que la situation liée à la pandémie le permettra.

M. **Jean-Pierre Frésard** est d'avis que la pose de panneaux solaires amène à des démarches trop compliquées et propose qu'elles soient facilitées afin de ne pas décourager les propriétaires.

Il demande des précisions quant aux indemnités versées aux propriétaires, aux subventions fédérales, aux procédures qui seront entreprises pour la mise en place du parc éolien.

M. **Serges Boschung** rappelle la procédure pour la mise en place de panneaux solaires sur les toits. Dans le respect des dispositions cantonales et fédérales, il précise qu'il suffit d'annoncer les travaux à la commune, pour autant que le bâtiment ne soit pas protégé. Au niveau national, il y a une volonté claire d'accélérer les procédures et il en est de même pour le canton de Fribourg.

Mme **Léonie Berset** précise que des démarches ont été entreprises afin d'obtenir des décisions positives au niveau de la rétribution à prix coûtant (RPC). Il s'agit d'un soutien que la Confédération pourra attribuer si le développement des parcs se réalise. Les communes ne doivent pas investir dans les parcs. Sauf si elles souhaitent adhérer à la SA qui se constituera lors de la création du parc. Des indemnités seront versées à hauteur de 2,5% pour les communes et 2,5% pour les propriétaires fonciers.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie les intervenants qui quittent la salle.

5. Informations sur les projets :

a) de la mise en valeur du bâtiment de l'administration communale

La Présidente donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique :

« Alors que nous arrivons en fin législature, le Conseil communal a souhaité faire part aux membres du Conseil général des différents questionnements qu'il s'est posé par rapport au bâtiment administratif de la Route de Lossy 7, ancien bâtiment de la Banque Raiffeisen, et des réflexions et autres analyses qui en ont découlées afin de pouvoir définir les actions à entreprendre pour entretenir et valoriser ce bâtiment, voire toute la zone qui s'y réfère.

Un Groupe de Travail a été créé à cet effet. Malheureusement, ses activités ont quelque peu été freinées par l'affaire de notre ancien boursier et les implications financières qui en ont découlées. Pourtant, bien que toute l'analyse ne soit pas aboutie, la volonté du Conseil communal est de vous en transmettre les résultats.

Un peu d'histoire pour commencer

L'achat de ce bâtiment fait l'objet d'un message du Conseil communal au Conseil général lors de la séance du 1^{er} décembre 2009.

Les arguments qui parlaient en faveur de cet achat sont constitués de plusieurs éléments :

- *Une opportunité face à la volonté de la Banque de vendre ce bien immobilier*
- *Un endroit stratégique au centre du village, idéal pour y implanter une administration communale*
- *Une volonté, voir une obligation, de sortir l'administration communale des bâtiments de l'école pour libérer des locaux devenus nécessaires au milieu scolaire*
- *Un bâtiment qui permettra le rapatriement du Service des Tutelles et Curatelles sur un même site, alors qu'à cette époque, la commune de Belfaux est la gérante de l'entente intercommunale groupant les 8 communes formant ce Service*
- *Ce bâtiment a l'avantage d'intégrer, en plus de locaux administratifs, 2 logements en location et 4 garages*
- *Le bâtiment a été construit dans les années 1973 et 1974. Un des trois appartements a été transformé en bureaux au printemps 1997 et l'ancien congélateur collectif a également été transformé en bureaux au cours de l'année 2004. Le message au Conseil général précité explique que les locaux sont adéquats pour héberger notre administration communale et répondent aux exigences de sécurité. Ils permettent également la tenue des séances du Conseil communal et des différentes commissions.*

- Se basant sur l'estimation de la Commission cantonale d'acquisition d'immeubles, le prix convenu est de Fr 2'000'000.- . Un contrat de vente à terme et droit d'emption sera signé en 2010 et l'entrée en jouissance est prévue pour l'automne 2012.
- En finalité, la commune prendra possession des lieux en décembre 2013. Quelques travaux d'adaptation et d'entretien ont nécessité un investissement de Fr 200'000.00.

Au fil des années et au gré de l'utilisation, il s'avère que l'état du bâtiment exige des travaux d'entretien très conséquents. Il faut se rendre à l'évidence que depuis sa construction aucun travaux relatifs à la structure du bâtiment n'ont été entrepris : l'immeuble conserve ses installations techniques et son enveloppe thermique d'origine. Ainsi, les fenêtres ne sont plus étanches (il pleut à l'intérieur), la toiture n'est pas isolée sous les tuiles, l'isolation périphérique n'est pas adaptée et un immense volume est inexploité sous la toiture.

D'autres aspects sont à prendre en considération :

- L'augmentation de la charge des administrations communales qui fournissent un travail de plus en plus conséquent en rapport avec les exigences du canton, de même que l'augmentation considérable de la population ces 15 dernières années (de 2'500 en 2009, nous sommes passés à 3'400 en 2021). De 4 postes de travail (3.5 EPT) en 2013 au moment du déménagement, l'administration communale est passée aujourd'hui à 9 places de travail (6.8 EPT).
- Les locaux sont peu adaptés pour un usage administratif facilité. Aux locaux de base dédiés à la Banque, un agrandissement a été consenti par le rajout d'un appartement et du congélateur public. D'autre part, aucune solution n'est proposée pour un accès handicapé.
- A noter aussi que le Service des Tutelles et Curatelles s'est vu contraint de déménager dans des locaux mieux adaptés et répondant aux normes de sécurité et de confidentialité en la matière.
- Une autre information à prendre en compte : la valorisation et l'augmentation des indices de construction suite à la modification de la ReLatec et du RCU communal

La complexité du sujet a incité le Conseil communal à mandater le Bureau ITIS Architectes pour une étude de faisabilité qui a abouti à 5 options qui vous seront présentées tout à l'heure. L'étude de faisabilité est encore complétée par un mandat octroyé au Cabinet d'expertise Van Zanten dans le but de procéder à une évaluation professionnelle de la valeur vénale de la parcelle.

Suite aux résultats de ces 2 mandats, le Groupe de Travail est constitué en collaboration avec la Commission financière. Il est composé ainsi :

- La syndique Rose-Marie Probst, le Vice-Syndic Marc Lüthi, la responsable des finances Jacqueline Gury Racine remplacée par René Andrey et Gabriel Litzistorf
- Pour la Commission financière, Roger Descloux président, Dominique Stohr et David Erard
- Le secrétariat est tenu par Laurent Wolfer secrétaire communal

Le Groupe se met au travail et les réflexions sont intenses et sortent du périmètre de la parcelle communale pour englober tout le secteur. Des contacts sont pris avec les 2 propriétaires, voisins de la parcelle communale, qui se disent intéressés. C'est alors qu'une nouvelle action est lancée et une invitation est adressée à 4 promoteurs de la région pour établir un projet tenant compte de divers paramètres urbanistiques et financiers.

Je laisse le soin, maintenant, à Monsieur Olivier Fischer architecte de vous commenter les diverses intervention du Groupe de travail et de vous présenter les projets issus des réflexions des promoteurs sollicitées et tout particulièrement celui qui a fait l'unanimité et été retenu à la fois par M. Fischer mandaté par le Conseil communal pour y apporter son analyse. Monsieur Fischer assure la direction des travaux dans la construction des bâtiments de la Petite Enfance.

A la fin de sa présentation, la discussion sera ouverte. Je me permets toutefois de rappeler que cette présentation relève strictement du domaine de l'information et servira d'outil de travail aux prochaines autorités. Aucune décision n'est à prendre ».

La Présidente donne la parole à M. **Olivier Fischer**, architecte. Sa présentation est annexée au procès-verbal.

A la suite de son intervention, la Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

Mme **Christiane Bapst** prend la parole. Elle s'étonne des discussions qu'elle a entendues dans le village au sujet de ce projet qui d'après certains est abouti. Que des bâtiments de 5 étages pourraient être construits. Si le promoteur choisi, qui fait parler de lui ces derniers temps dans la presse, décide de déposer un permis de construire, Mme Bapst souhaite que celui-ci respecte scrupuleusement la légalité en matière des constructions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et remercie M. Fischer. Celui-ci quitte la salle.

b) de la rénovation de la salle communale

La Présidente donne la parole à M. **Marc Lüthi**, Vice-Syndic :

« Lors d'une séance antérieure, nous avons présenté le projet de rénovation de la salle communale.

Suite aux différentes remarques et propositions, l'architecte et le groupe de travail ont remis l'ouvrage sur le métier et apporté des modifications au projet qui vous sera à nouveau présenté dans quelques instants par l'architecte, M. Bidari.

Le projet est prêt et ficelé pour une mise à l'enquête, mais au vu de la situation financière de la commune, et sur demande du Conseil général, le Conseil communal a décidé de reporter cet investissement après 2025.

Cependant, il sera de la compétence du nouveau Conseil communal, et surtout du Conseil général, de délier les cordons de la bourse et de procéder à cette rénovation dans des délais moins lointains.

J'aimerais enfin remercier le groupe de travail composé de Mme Josiane Berset, MM. Alain Bise, Jean-Paul Meyer et Giovanni Vona pour son remarquable et efficace travail.

Je laisse maintenant M. Bidari à sa présentation à la fin de laquelle nous ouvrirons la discussion ».

La présentation de M. Bidari est annexée au procès-verbal.

A la fin de la présentation, la discussion est ouverte.

Mme **Anne de Steiger** se demande si l'on ne pourrait pas intégrer une salle communale dans le nouveau bâtiment de l'administration plutôt que de dépenser CHF 700'000.00 pour rénover la salle actuelle.

M. **Marc Lüthi** lui répond que cette salle est en mauvais état et a besoin d'être rénovée. Il rappelle également pour le futur que ce projet existe et que les architectes le maîtrisent. Il encourage les nouvelles autorités à poursuivre leur réflexion en utilisant l'étude effectuée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et remercie M. Bidari.

6. Rapport de la Commission financière sur l'emprunt de CHF 2'000'000.00 effectué par le Conseil communal en 2020

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, représentant de la Commission financière :

« Préambule

Le contrôle des conditions de taux des emprunts est du ressort de la commission financière.

Nouvel emprunt de CHF 2'000'000.00

Pour des raisons de trésorerie liées aux malversations de l'ancien boursier communal, le Conseil communal a procédé à un appel d'offres auprès de 3 établissements de financement pour souscrire un emprunt de CHF 2'000'000.00.

Un emprunt au taux le plus favorable de 0.09% a été contracté pour une période de 5 années (échéance : 18.12.2025) auprès de la Suva.

La commission financière tient à saluer la démarche suivie dans le cadre de l'appel d'offres afin d'obtenir les meilleures conditions de prêt.

La charge financière annuelle liée à cet emprunt s'élève à CHF 1'800.00.

Autres emprunts

Compte tenu de leur échéance ultérieure, le renouvellement des emprunts suivants n'est pas à l'ordre du jour :

- emprunt de CHF 2'000'000.00 souscrit auprès de la Suva (échéance : 04.09.2023)
- emprunt de CHF 3'500'000.00 souscrit auprès de la BCF (échéance : 15.12.2028)
- emprunt de CHF 10'000'000.00 souscrit auprès de la BCF (échéance : 10.12.2029)

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

7. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (message 99)

La Présidente donne la parole à M. **Velko Stockel**, conseiller communal. M. Stockel n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote du Conseil général la modification statutaire, l'article 30, alinéa 2, lettre a, portant sur la limite d'endettement. Cette modification vise à augmenter cette limite jusqu'à un montant maximal de CHF 60'000'000.00.

Cette modification statutaire est acceptée par 27 oui et 2 abstentions.

8. Rapport de gestion 2020

La Présidente informe que celui-ci est parvenu aux membres du Conseil général en même temps que la convocation à la séance. Ce document est accessible sur le site Internet de la commune et quelques exemplaires sont à disposition pour les personnes assistant à cette séance.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Eric Mauron** du groupe de l'Entente communale d'Autafond souligne la qualité du rapport de gestion et remercie celles et ceux qui l'ont réalisé.

Il s'étonne de la composition du corps des sapeurs-pompiers de Sarine Nord. En effet, Belfaux étant la commune la plus grande de ce corps, seuls 12 membres en font partie pour un effectif total de 72 pompiers. Il propose qu'un accent particulier soit mis pour les futurs recrutements.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion générale.

9. Décomptes finaux

Mme la Présidente rappelle que les personnes ayant participé à la réalisation de travaux doivent se récuser.

a) du crédit accordé pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal (message 100)

M. Frédéric Brülhart se récuse et quitte la salle.

La Présidente donne la parole au Conseil communal. M. Marc Lüthi n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière constate que le décompte final de l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal présente un solde positif de CHF 8'644.95 sur un crédit total de CHF 80'000.00 voté lors de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018.

Le solde positif a été obtenu grâce à la subvention de CHF 16'000.00 accordée par la Loro Sport. Comme le coût des travaux a dépassé le montant budgété et, comme la demande de crédit ne tenait pas compte de cette subvention, le décompte final aurait présenté un solde négatif sans cette subvention.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final. »

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le décompte final du crédit accordé pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football principal.

Résultat du vote :

Le décompte final est accepté par 27 oui, une récusation et une absente (Mme S. Berset).

M. Frédéric Brülhart retourne à sa place pour la suite des débats.

b) du crédit accordé pour la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur du nouveau bâtiment scolaire (message 101)

La Présidente donne la parole au Conseil communal. M. Litzistorf n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière a pris acte du fait que le décompte final de la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur pour les bâtiments scolaires présente un solde négatif de CHF 3'659.70 sur un crédit total de CHF 45'000.00 voté lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019. Le dépassement de budget s'élève ainsi à 8.1%.

Il est à noter que les coûts supplémentaires liés au raccordement privé EU-EC de la parcelle RF 293 ont été pris en charge par le propriétaire.

La commission financière propose au Conseil général de voter le crédit complémentaire de CHF 3'659.70 ainsi que l'emprunt y relatif et d'accepter ce décompte final. »

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le décompte final du crédit accordé du crédit accordé pour la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur du nouveau bâtiment scolaire.

Résultat du vote :

Le décompte final est accepté l'unanimité, par 29 oui.

c) des crédits accordés pour l'adduction d'eau et l'épuration des Epinettes à la route de Corminboeuf (message 102)

M. Frédéric Brülhart se récusé et quitte la salle.

La Présidente donne la parole au Conseil communal, celui-ci n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final des travaux d'adduction d'eau et d'épuration des Epinettes à la route de Corminboeuf présente un solde positif de CHF 35'223.95 sur un crédit total de CHF 161'750.00 voté lors des séances du Conseil général du 1er mars 2016 (CHF 50'000.00) et du 19 septembre 2016 (CHF 111'750.00).

Il est à noter que la demande de crédit ne tenait pas compte de la participation à hauteur de CHF 30'000.00 de la société Les Epinettes SA.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.»

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le décompte final du crédit accordé des crédits accordés pour l'adduction d'eau et l'épuration des Epinettes à la route de Corminboeuf.

M. Frédéric Brülhart retourne à sa place pour la suite des débats.

Résultat du vote :

Le décompte final est accepté l'unanimité par 28 oui et une récusation.

d) du crédit accordé pour les travaux éditaires et l'assainissement de l'éclairage public à la route de Corminboeuf *(message 103)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal, celui-ci n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final des travaux éditaires et l'assainissement de l'éclairage public à la Route de Corminboeuf présente un solde positif de CHF 9'165.71 sur un crédit total de CHF 70'000.00 voté lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final. »

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le décompte final du crédit accordé du crédit accordé pour les travaux éditaires et l'assainissement de l'éclairage public à la route de Corminboeuf.

Résultat du vote :

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 29 oui.

e) des crédits accordés pour la création d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines *(message 104)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal, celui-ci n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de la création d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines présente un solde positif de CHF 79'076.35 sur un crédit total de CHF 200'000.00 voté lors des séances du Conseil général du 6 décembre 2016 (CHF 85'000.00) et du 30 octobre 2018 (demande de crédit complémentaire de CHF 115'000.00).

Le solde positif s'explique en grande partie par les participations de tiers (Ropraz, bénéfice curial et Ponts et chaussées) pour un montant total de CHF 48'407.75 car les deux demandes de crédit ne tenaient pas compte de ces participations.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.»

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Jean-Pierre Frésard** attire l'attention des membres du Conseil général au sujet du dédommagement CHF 400.00 versé à M. Didier Quiot pour un dépôt de terre sur sa parcelle durant les travaux. Il regrette cet état d'esprit et dit : « *il y a des gens qui pensent plus à ce qu'ils peuvent retirer de la commune que ce qu'ils peuvent donner* ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le décompte final des crédits accordés pour la création d'un trottoir et d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines.

Résultat du vote :

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 29 oui.

f) du crédit accordé pour les travaux d'entretien à la halle de sports (message 105)

La Présidente donne la parole au Conseil communal, celui-ci n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« *La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final des travaux d'entretien à la halle de sports présente un solde positif de CHF 7'153.95 sur un crédit total de CHF 80'000.00 voté lors de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017.*

Il est à noter que le crédit accordé incluait un montant de CHF 9'000.00 pour la rénovation de la buvette. Le décompte final soumis à approbation tient compte de la non-réalisation de ces derniers travaux.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.»

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le décompte final du crédit accordé pour les travaux d'entretien à la halle de sports.

Résultat du vote :

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 29 oui.

g) du crédit accordé pour la pose de luminaires à la halle de sports (message 106)

La Présidente donne la parole au Conseil communal, celui-ci n'a pas de complément d'information à donner.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« *La commission financière a pris acte du fait que le décompte final pour la pose de luminaires à la halle de sports présente un solde négatif de CHF 8'348.40 sur un crédit total de CHF 60'000.00 voté lors des séances du Conseil général du 3 novembre 2014 (CHF 40'000.00) et du 5 décembre 2017 (demande de crédit complémentaire de CHF 20'000.00). Le dépassement de budget s'élève ainsi à 13.9%.*

La commission financière propose au Conseil général de voter le crédit complémentaire de CHF 8'348.40 ainsi que l'emprunt y relatif, et d'accepter ce décompte final.»

Remarque

« *La commission financière rappelle avec insistance qu'elle souhaite que les appels d'offres pour les travaux importants soient à l'avenir joints au dossier de présentation des décomptes finaux.*

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le décompte final du crédit accordé pour la pose de luminaires à la halle de sports.

Résultat du vote :

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 29 oui.

M. **Jean-Paul Meyer** prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Nous venons d'approuver les décomptes finaux de crédits votés par le Conseil général durant cette dernière législature.

Je remercie le Conseil communal pour ces présentations.

Je profite de l'occasion pour rappeler au Conseil communal que les décomptes finaux d'autres crédits votés par le Conseil général n'ont pas encore été présentés au Conseil général. Il s'agit parfois de crédits votés durant l'ancienne législature. Cela ne dispense pas le Conseil communal en fonction de devoir reprendre les obligations de l'ancienne législature».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

10. Propositions

La Présidente revient sur la réponse à la proposition no 19 qui a été jointe à la convocation. Cette réponse n'est pas lue.

Liste des investissements prévus pour les 5 prochaines années et priorisation

Cette proposition a été déposée le 01.10.2020 par Mme Solange Berset du groupe PS-PCS Ouverture.

Réponse :

Le plan financier des investissements présenté lors de la séance du Conseil général du 15 décembre dernier énumère tous les investissements prévus pour les 5 prochaines années.

Le plan financier du compte de résultats donne quant à lui une vision à 5 ans sur l'évolution des finances communales.

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset** qui se dit satisfaite de la réponse.

Nouvelles propositions

Il n'y a pas de nouvelles propositions. La Présidente clôt la discussion.

11) Questions

Les réponses aux questions 28, 30, 31, 33, 34, 35 ne sont pas lues durant la séance étant donné que les membres du Conseil général en ont pris connaissance avec la convocation à la séance.

Question no 28 : Est-ce qu'une réduction de vitesse permettrait d'améliorer la situation en matière de bruit et de sécurité routière ?

Cette question a été déposée par Mme Andréa Felder du groupe PS-PCS Ouverture, le 07.07.2020.

Réponse :

La réduction de vitesse est une solution parmi d'autres pour réduire le bruit sur les axes routiers. Des expériences menées par le Canton sont en cours, notamment à Neyruz, pour tester cette mesure par rapport à la protection contre le bruit.

Les principaux axes qui traversent Belfaux sont :

- L'axe route de Fribourg – route du Centre – route de la Rosière qui est cantonale
- La route de Corminboeuf qui est cantonale
- La route de Lossy qui est communale

Pour les deux premières, le Service des Ponts et chaussées est en cours d'étude pour aménager des protections contre le bruit sur ces axes afin de respecter les normes en vigueur. Pour la route de Lossy, la commune de Belfaux a mandaté un bureau d'ingénieurs pour effectuer un cadastre du bruit et pour définir les mesures à prendre concernant la protection contre le bruit.

La diminution de la vitesse sera une des solutions envisagées en cas de dépassement des valeurs limites.

En dernier lieu, le Conseil communal tient à faire savoir qu'il a fait des demandes auprès de la Police cantonale pour accentuer les contrôles de vitesse suite aux résultats de notre radar pédagogique.

La Présidente donne la parole à Mme **Andréa Felder** qui se dit satisfaite de la réponse.

Question no 30 : Installation photovoltaïque, est-ce que la commune bénéficie de la RPC ?

Cette question a été déposée le 07.07.2020 par M. Jean-Paul Meyer du groupe Arc-en-Ciel.

Réponse :

La commune bénéficie de la SRI, anciennement RPC. La commune a opté pour le système de rétribution à l'injection avec un versement annuel de CHF d'un montant entre CHF 18'000.- à 20'000.- selon la production et ceci durant 20 ans, au lieu de la rétribution unique qui aurait apporté un montant estimé à environ CHF 104'000.-

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Paul Meyer** qui se dit satisfait de la réponse.

Question no 31 : Eau potable dans notre commune, où en est-on des contrôles de consommation ?

Cette question a été déposée le 07.07.2020 par M. Alain Bise du groupe BDC-Belfaux Futuro.

Réponse :

Suite au départ de notre ancien boursier, la facturation de l'eau a été entièrement remodelée et passablement de dysfonctionnements ont été remarqués, notamment dans les consommations privées.

Les tableaux de consommation d'eau présents dans les rapports de gestion jusqu'en 2018 étaient établis par notre boursier et nous savons maintenant que nous pouvons qualifier les chiffres publiés comme approximatifs. La moyenne suisse des pertes sur les réseaux d'eau potable se situe aux alentours de 15%. Un pourcentage de perte qui passe de 2% à 28% en une année prouve bien que les chiffres donnés sont approximatifs et ne donne pas une image de la réalité des pertes.

La reprise de la facturation de l'eau par l'administration a été effective fin 2019. Durant l'année 2020, le Conseil communal et l'administration ont fourni un travail conséquent pour que cette facturation soit à nouveau fiable et correcte. Par contre, il ne sera pas possible de donner des résultats crédibles pour l'année 2020, vu que la remise à niveau des compteurs et de la facturation s'est déroulée pendant cette année 2020. Les premiers résultats de la consommation d'eau corrects et sûrs pourront être donnés dans le rapport de gestion 2021.

Le Conseil communal n'a pas voulu attendre le résultat théorique des pertes d'eau pour s'inquiéter d'éventuelles fuites sur son réseau. En 2020, il a effectué une recherche de fuites sur le secteur de la « Basse zone » (secteur depuis le ruisseau de la Sonnaz vers Givisiez-Corminboeuf). Cette recherche n'a pas révélé de fuites majeures, mis à part une fuite sur une conduite privée. De plus, le Conseil communal a inscrit dans son budget 2021 une recherche de fuites sur le solde de la commune.

La Présidente demande à M. **Alain Bise** s'il est satisfait de la réponse. Celui-ci lui répond qu'il attend le rapport 2021.

Question no 33 : Nuisances sonores des véhicules à moteur, le Conseil communal est-il prêt à s'engager pour le mieux-être de ses habitants ?

Cette question a été déposée le 07.07.2020 par Mme Josiane Berset du groupe PS-PCS Ouverture.

Réponse :

Concernant les nuisances sonores, le Canton organise et va continuer d'organiser des contrôles inopinés pour tous ces véhicules qui ne respectent pas les normes en matière de bruit.

Le Conseil communal a demandé à la Police cantonale de contrôler plus particulièrement les deux-roues et les motos qui ne respectent pas les normes. Ces véhicules sont autorisés à rouler suite au permis de circulation délivré par le Canton. La commune de Belfaux n'a donc pas de compétence pour interdire ou amender ce genre de véhicules. C'est pourquoi elle a demandé à la Police de proximité d'accentuer les contrôles, car l'autorité communale n'a pas les pouvoirs pour agir autrement.

La Présidente donne la parole à Mme **Josiane Berset** qui se dit satisfaite de la réponse.

Question no 34 : Est-ce que la commune dispose d'un concept sportif communal ?

Cette question a été déposée le 07.07.2020 par Mme Véronique Rebetez du groupe PS-PCS Ouverture.

Réponse :

Actuellement, la commune de Belfaux ne dispose pas d'un concept sportif communal.

Malgré tout, la commune apporte son soutien à toutes les sociétés sportives de notre village sous diverses formes. De par sa participation aux girones des sociétés, la commune entretient des relations régulières avec les sociétés du village.

Même si la répartition de la halle de gymnastique est un casse-tête, maîtrisé, la mise à disposition gratuitement de notre halle de sport permet aux sociétés de notre village de pouvoir exercer et promouvoir leur sport durant toute l'année.

Le financement ponctuel des réparations des infrastructures est une charge non négligeable pour notre commune. Ces travaux d'entretien, permettent à nos citoyens et ceux des communes voisines, de pouvoir profiter notamment d'un parcours mesuré, d'un parcours Vita-Zürich et d'une piste finlandaise. L'entretien de ces parcours est effectué à 95% par nos employés communaux.

Sur le site Internet de la commune, nous trouvons le lien de toutes les sociétés sportives. Le Flash info ainsi que la rubrique AGENDA du site Internet de la commune permettent aux sociétés de pouvoir faire de la publicité et de promouvoir leurs activités.

Voici quelques chiffres concernant le budget 2021 :

- CHF 27'000.00 Journées de ski prévues pour les élèves en lieu et place du camp de ski
- CHF 15'000.00 Participation pour l'entretien des terrains et infrastructures de football
- CHF 7'000.00 Réparation des projecteurs du terrain de football
- CHF 5'000.00 Participation à la rénovation des vestiaires (total CHF 15/m, échelonné sur 3 ans)
- CHF 6'560.00 Participation aux frais des bains de la Motta afin que nos citoyens puissent bénéficier du tarif préférentiel
- CHF 3'500.00 Montant pour les subventions aux sociétés sportives (société de tir, UHC Belfaux, société du tir au petit calibre)
- CHF 500.00 Soutien à l'action « Belfaux-Bouge » mené par le VBC Belfaux
- CHF 3'000.00 Participation pour l'étude et la réalisation de la mise en place d'un parcours VTT intercommunal

Le Conseil communal a pris acte de la demande de mise en place d'un concept sportif. Tenant compte de la période, cette tâche sera reprise par le nouveau Conseil communal.

Mme Véronique Rebetez étant absente elle ne peut pas se prononcer sur cette réponse.

Question no 35 : Quelle intégration de la jeunesse dans la vie communale ?

Cette question a été déposée le 07.07.2020 par Mme Véronique Rebetez du groupe PS-PCS Ouverture.

Réponse :

En mai 2018, le conseil communal a annoncé au conseil général la mise en veille de la commission de jeunesse avec le message suivant :

Notre commune a la chance de compter actuellement plusieurs associations, groupements ou sociétés culturelles et sportives qui proposent aux jeunes gens du village de nombreuses activités durant l'année. Beaucoup de bénévoles s'activent à ces projets et nous les en remercions.

Le rôle de la commission de jeunesse a ainsi perdu de son importance. N'ayant plus siégé depuis 2013, le Conseil communal a décidé de « mettre en veille » cette commission.

Notre commune a déjà, par le passé, mis sur pieds un centre de jeunes. Suite à un manque d'intérêt et après un sondage auprès des jeunes et des familles, la commune avait décidé de fermer ce lieu de rencontres. Dans l'immédiat, le Conseil communal n'a pas prévu la réouverture d'un centre de jeunes et l'engagement d'un animateur. Le temps passe, les modes de vie changent et il est important de pouvoir réévaluer les besoins des jeunes d'aujourd'hui.

La politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg, avec sa stratégie « Je participe », encourage le soutien et la mise en place de nombreuses actions en faveur du bien-être et de la prise en charge des jeunes de 0 à 25 ans du canton de Fribourg. La palette d'âge est donc très large. Si plusieurs actions ont été menées pour les 0-14 ans, la commune peut continuer ses actions et cibler les besoins des 15-25 ans.

La commune de Belfaux a notamment rejoint le projet « FRI-TIME ». Le montant mis à disposition de la commune pour la mise en place d'activités totalement gratuites pour les jeunes a entièrement été dédié à l'Association des parents d'élèves (APE) qui a pu en profiter durant 4 ans.

Suite à des demandes de tous jeunes citoyens concernant la création d'un skate park, nous prévoyons l'étude de faisabilité dans le cadre de l'aménagement de la place entre l'école et la route Sur-le-Ru.

Suite à une année 2020 particulière et à bout touchant de la législature 2016-2021, le Conseil communal laisse le choix aux futures autorités de mettre en place une nouvelle commission de jeunesse, de prévoir à court ou moyen terme la mise en place d'actions ciblées, l'ouverture d'un centre de jeunes, l'engagement d'un animateur ou encore la finalisation du projet de création d'un skate park.

Mme Véronique Rebetez étant absente elle ne peut pas se prononcer sur cette réponse.

Nouvelles questions

Les membres du Conseil général n'ayant pas de nouvelles questions à formuler, la Présidente clôt la discussion.

11) Divers

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique, Rose-Marie Probst.

« Je souhaite encore, au nom de toutes et tous ici présents ce soir, remercier et féliciter tout particulièrement et très sincèrement notre Présidente, Mme Greetje Maertens, pour son année de présidence qu'elle termine ce soir. Elle a su y mettre toute la finesse et toutes les qualités nécessaires afin d'assurer richesse et respects dans les débats des séances, elle a tenu haut la main ce rôle de présidente du Conseil général. Mais il est temps, ce soir pour Mme Maertens, de quitter son perchoir. Alors, nous lui disons encore une fois, un vibrant merci et lui souhaitons plein succès pour la suite de son mandat politique. »

Il me reste encore un devoir à accomplir et des remerciements à exprimer avec une immense dose de gratitude et d'émotion. Il y a ceux qui arrivent, on en a parlé, et la relève est importante, mais il y a ceux qui partent, après avoir donné le maximum au service de notre commune. Pour se faire, je me tourne vers les membres du Conseil communal, mes collègues de travail, ceux qui ont décidé de raccrocher leurs mandats politiques pour orienter leur vie vers d'autres priorités, plus en rapport peut-être avec une vie familiale ou personnelle.

Alors, par ordre de longévité :

Monsieur Marc Lüthi est entré au conseil communal pour une première législature de 1991 à 1996. Il est intéressant de relever qu'à cette période, il s'était présenté seul sur une liste, de manière indépendante, et qu'il a eu le privilège de décrocher 2 sièges ! Puis, pour des raisons professionnelles, il quitte le milieu politique actif durant une période de 10 ans.

On retrouve Monsieur Lüthi autour de la table du Conseil pour la législature 2006 à 2011 où il retrouve avec plaisir et satisfaction le dicastère des Constructions qu'il avait occupé 10 ans auparavant.

Puis, à nouveau une courte pose de quelques mois, et suite à la démission de Mme Wassmer, Monsieur Lüthi revient sur le devant de la scène pour, cette fois, gérer les Ecoles et les Bâtiments communaux.

Enfin, c'est au cours de cette dernière législature 2016 à 2021 que Marc accède à l'honneur d'assumer la fonction de Vice-Syndic. Quant à son dicastère, je ne dévoilerai aucun secret en affirmant qu'il est passé maître en matière de gestion des dossiers de construction tant son activité dans ce domaine est devenue quasiment professionnelle. Je pense que Monsieur Lüthi mérite nos félicitations et notre immense gratitude pour cette belle carrière politique qui court sur une période de.... , et je ne me suis pas trompée dans mon décompte, sur une période de 20 ans. Je ne peux que relever que c'est magnifique et te dire un grand bravo et un vibrant merci pour toutes ces années consacrées au service de notre commune, au service de ta commune. Merci Marc !

Madame Linda Giunta Corbino a très vite rejoint l'équipe de départ, puisqu'au mois d'octobre 2016 déjà, faisant suite à la démission de Monsieur Christian Maître, elle prend possession de son siège au Conseil communal. Aucun autre conseiller ne souhaitant modifier son dicastère, Mme Giunta prend les commandes du dicastère laissé libre. Les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la déchetterie entre autres deviennent des dossiers familiers et livrent petit à petit leurs secrets et c'est avec beaucoup d'entrain que Mme Giunta se met au travail. Un tout grand et sincère merci Linda pour ton travail et le temps consacré au service de la commune.

Madame Chantal Barras a rejoint le team du Conseil en mars 2017 en remplacement de Mme Ottossen démissionnaire et représentant le cercle électoral d'Autafond. Mme Barras a intégré son dicastère « Petite enfance et Culture » dans une période où tout était à faire tenant compte que la commune avait la volonté de reprendre sous son organisation et son personnel les Services de l'Accueil extrascolaire et de l'Ecole maternelle. Ainsi, d'un statut d'employée de banque, elle est passée experte en création de règlements communaux ! L'arrivée de Mme Barras a apporté une fraîcheur supplémentaire au team en fonction tenant qu'elle en devenait la benjamine! Merci Chantal du fond du cœur pour ton travail, la rigueur et le savoir-faire avec lesquels tu as géré tes dossiers !

Monsieur René Andrey, notre dernier arrivé et remplaçant de Mme Jacqueline Gury retourné vers son Jura natal. M Andrey a eu la lourde tâche de reprendre les rennes du Dicastère des Finances dans une situation complexe. Mais il faut reconnaître que le personnel communal, les boursiers successifs, M Chassot et actuellement Mme Bersier ont été d'excellents soutiens. Arrivé au mois

de septembre, M Andrey a eu une carrière brève, mais intense et de plus il s'est très bien intégré à l'équipe et a pu y apporter la touche personnelle d'un mécanicien plein d'humour. Merci René ! ».

La Présidente donne la parole à M. **Marc Lüthi**.

« Madame la Syndique, chère Rose,

1996, année phare pour toi avec ton entrée au Conseil communal de Belfaux, après une arrivée réussie à Belfaux par ton engagement au sein de la bibliothèque régionale de Belfaux que tu as mené de main de maître. Tu lèves le pied, mais restes active politiquement par ta présence de 2001 à 2011 au conseil général avec la présidence de ce dernier. Mais ça ne suffit pas et tu reviens par la grande porte au Conseil communal en 2011 pour être réélue en 2016. Et dire que certaines s'ennuient.

Il y a 5 ans, tu prenais, au pied levé, les rennes du village, avec conviction, enthousiasme et diplomatie. Tu ne t'imaginais pas tout le travail qui t'attendait, qui attendait tes collègues et collaborateurs. Des recrutements, des démissions, de gros dossiers tels que l'éventuel emplacement d'un CO, la révision du PAL, la route de contournement, la création d'un cabinet médical pour n'en citer que quelques-uns, l'affaire du voleur, le Covid... une législature mouvementée, qui aurait pu faire renoncer bien des Conseillers, mais pas toi... Tu as persévéré avec pugnacité, en t'appuyant entre autres sur l'aide et la collégialité de tes collègues du Conseil communal. Tu as aussi pu compter sur le professionnalisme, la solidarité de l'administration et des employés communaux.

Et maintenant, nous y voilà! Dernier Conseil général au sein de l'exécutif. J'imagine ton petit pincement au cœur, ton émotion... mais aussi ton soulagement après un tel engagement personnel.

On ne peut pas dire que cette dernière législature fut un long fleuve tranquille. On n'a pas toujours été d'accord, mais tu es une personne qui n'aime pas les conflits et tu as toujours fait l'effort de trouver un consensus ce qui en retour t'a valu la confiance de tes collègues.

Le Conseil communal, tous les employés de la commune, mais également la population de Belfaux te remercient pour ton travail sans limite, pour ta présence, ton dévouement permanent et te souhaitent de bien profiter des moments qui vont se libérer dès fin avril pour prendre soin de toi, de tes proches, de ta maison ! Après tout ce temps, 25 années passées au service de la commune, il ne reste qu'un mot à dire c'est : MERCI ».

La Présidente donne la parole à M. **Gilbert Bapst**.

« Nous sommes arrivés dans le dernier bout droit de la législature 2016-2021, période durant laquelle j'ai eu l'honneur d'assurer la présidence durant l'année 2019, année qui m'a donné la possibilité d'être plus proche des membres du conseil communal.

Cette période a été intense, la mise en place du plan comptable MCH2 et surtout l'affaire du caissier a engendré un surcroît de travail pour nos conseillers qui ont dû respecter comme tout le monde les mesures sanitaires liées au Covid.

Je me permets de féliciter tout le Conseil Communal qui a surmonté les tensions, les critiques, je suis sûr que l'envie de tout abandonner a certainement traversé l'esprit de ses membres plus d'une fois. Vous avez fait preuve de courage, merci pour votre engagement, votre travail et bravo pour votre esprit de solidarité.

Bienvenue aux nouveaux membres, bravo pour ceux qui continuent et bonne route à ceux qui ont décidé d'arrêter ».

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente prend la parole :

« Avant de clore, je tiens à relever la belle collaboration que j'ai la chance d'entretenir avec Madame la Syndique, l'administration communale ainsi qu'avec les membres du Bureau pour le bon

déroulement du Conseil Général. La contribution de plusieurs personnes en particulier nous est également très précieuse. Notamment

- Notre vice-président M. Stohr pour sa grande précision et sa rigueur
- Monsieur Alain Bise pour sa volonté, sa disponibilité et sa solide expérience
- Monsieur Jean-Paul Meyer pour son aide dans la préparation de la révision du règlement du Conseil Général
- Madame Andréa Wassmer qui, en tant que déléguée au Grand Conseil, nous a éclairés sur certaines prises de décisions
- Monsieur Eric Mauron qui est une véritable archive vivante.
- Madame Véronique Christan, secrétaire, qui a répondu à toutes mes exigences et attentes. C'est aussi elle qui me prépare un canevas du procès-verbal, adapté à chaque séance.

Je souhaite encore féliciter tous nos élus au Conseil Général et je me réjouis de travailler avec eux tout au long de cette prochaine législature.

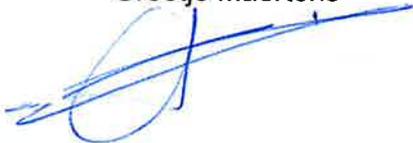
Enfin, certains s'en allant, ils participent ce soir à leur dernière séance. Dès lors, je tiens à leur exprimer ma gratitude pour leur précieuse collaboration durant ces dernières années ainsi que pour leur investissement au sein du Conseil communal, au sein du Conseil Général, au sein des diverses commissions et groupes de travail. Leur belle implication a grandement contribué au bien-être de cette commune.

Je clos ce discours en vous remerciant chaleureusement pour votre patience ainsi que pour la bonne entente et l'ambiance cordiale qui règne durant nos conseils ».

La séance est levée à 23 h 05.

La Présidente

Greetje Maertens



La Secrétaire

Véronique Christan



Annexes :

- Intervention de M. Serge Boschung, Chef de service, Direction de l'économie et de l'emploi DEE
- Intervention de M. Jacques Mauron, Directeur général de Groupe E, et de Mme Léonie Berset, chargée d'affaires éolien, Groupe E Greenwatt
- Intervention de M. Olivier Fischer pour le projet de la mise en valeur du bâtiment de l'administration communale
- Intervention de M. Payam Bidari pour le projet de la rénovation de la salle communale

Commune de Belfaux – Présentation au Conseil général
Mardi 23 mars 2021

Plan directeur cantonal (PDCant)

Délimitation des périmètres destinés au développement de l'énergie éolienne

M. Serge Boschung
Chef de service



Historique - Evolution politique énergétique CH

- 2008** Révision du concept éolien de 2000 dans le PDCant
- 11 mars 2011** **Catastrophe nucléaire de Fukushima**
- 2014** - Intérêt public pour le ER dans le canton, en particulier à l'énergie éolienne (GC 81 oui, 4 non, 4 abst.)
- Analyse/Réévaluation du concept éolien
- 2015** Validation par le CF de la stratégie énergétique 2050
=> Décision introduction thème éolien dans le nouveau PDCant
- 21 mai 2017** Adoption SE 2050 en votation populaire (FR : 63%)
- 2018** Le PDCant est adopté par le Conseil d'Etat
- 2020** **Le PDCant est validé par la Confédération**

Stratégie énergétique CH 2050



- Réduction de 43% de la consommation globale par personne d'ici 2035 (base an 2000)
- Réduction de 13% de la consommation d'électricité par personne (base an 2000)
- Substitution progressive des énergies fossiles par des énergies renouvelables

Obligations légales pour le canton

Art. 8 LEne Sécurité approvisionnement

La Confédération et les cantons **créent à temps les conditions** permettant d'assurer les capacités voulues de production, de réseau et de stockage.

Ils **collaborent avec la branche** énergétique et assurent l'efficacité des opérations et la rapidité des procédures.

Ils s'emploient à **privilégier des techniques** de production qui soient économiques, aussi respectueuses que possible de l'environnement et adaptées au site concerné



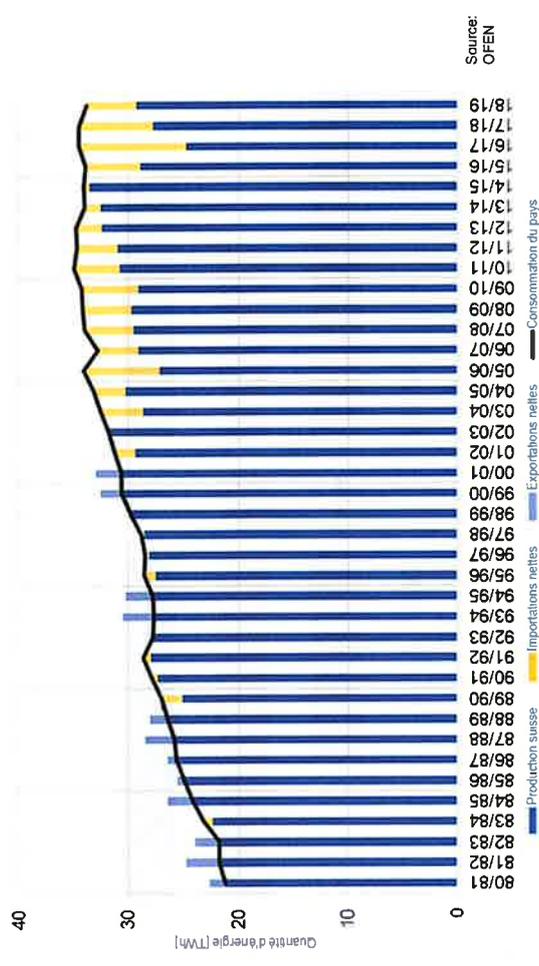
Obligations légales pour le canton

Art. 10 al.1 L'Ene Plans directeurs des cantons et plans d'affectation

Les cantons veillent à ce que le plan directeur désigne en particulier les zones et tronçons de cours d'eau qui **se prêtent à l'exploitation de l'énergie hydraulique et éolienne.**



Importation de courant en hiver, en Suisse



Assurer l'approvisionnement en électricité



Fig. 1 - Catastrophes: Principal risque pour la Suisse: une pénurie d'électricité

CATASTROPHES

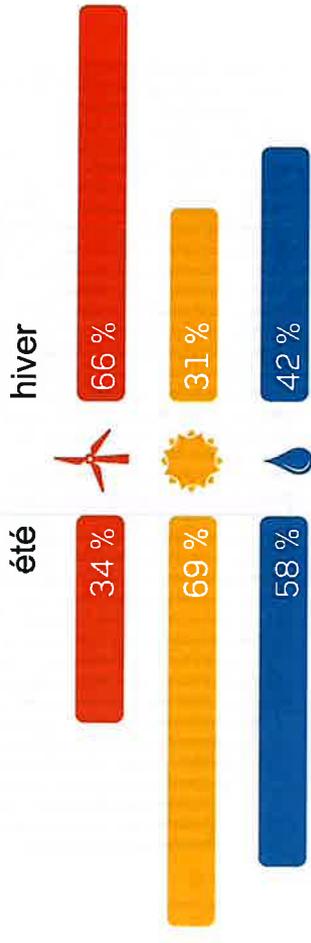
Principal risque pour la Suisse: une pénurie d'électricité

Publié 26 novembre 2020 12:07

Selon une analyse de l'Office fédéral de la protection de la population, une pénurie de courant en plein hiver est la plus grande catastrophe qui menace la Suisse. Devant une pandémie et la panne du réseau mobile.

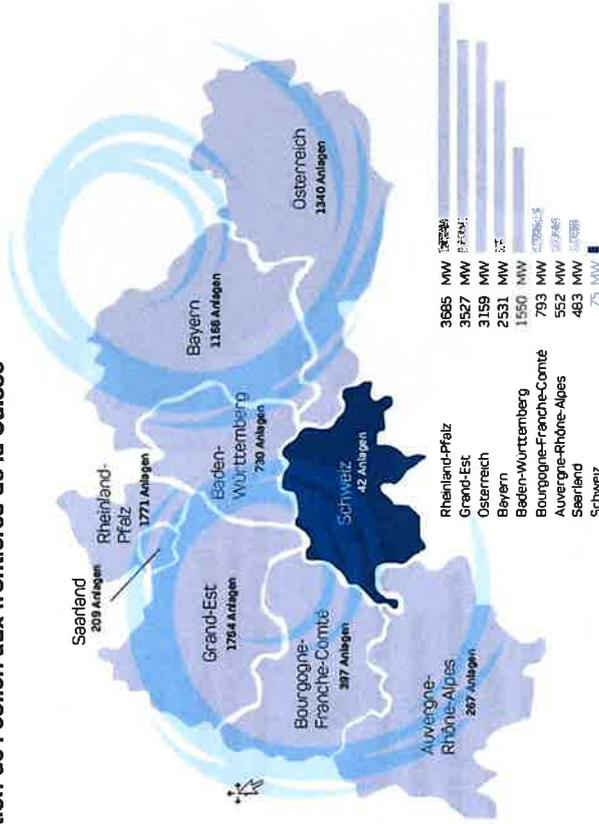
Un approvisionnement par la complémentarité

Eolien, hydraulique, solaire



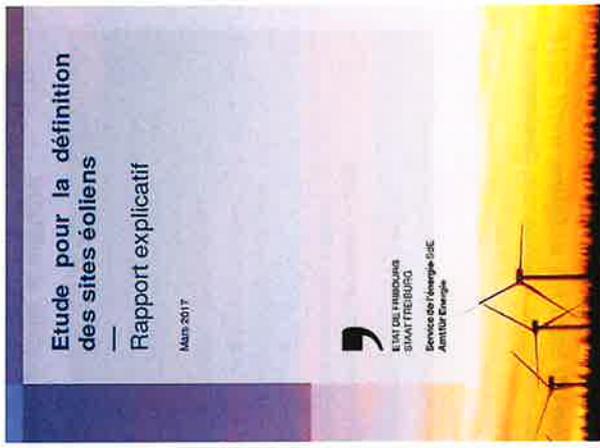
Le marché européen est en pleine évolution

Evolution de l'éolien aux frontières de la Suisse



Concept éolien Fribourg (=> PDCant)

- Les travaux du groupe de travail Eolien-PDCant ont débuté en **2015**
- Différentes étapes :
 - **Répondre aux exigences de la conception éolienne CH**
 - Cibler toutes les zones d'exclusion
 - Déterminer les critères complémentaires
- **Aucune influence externe**, ni des organisations, ni des développeurs, ni politique
- Présentation du projet PDCant, consultation publique en **2017**
- Le Conseil d'Etat a adopté le PDCant en **2018**



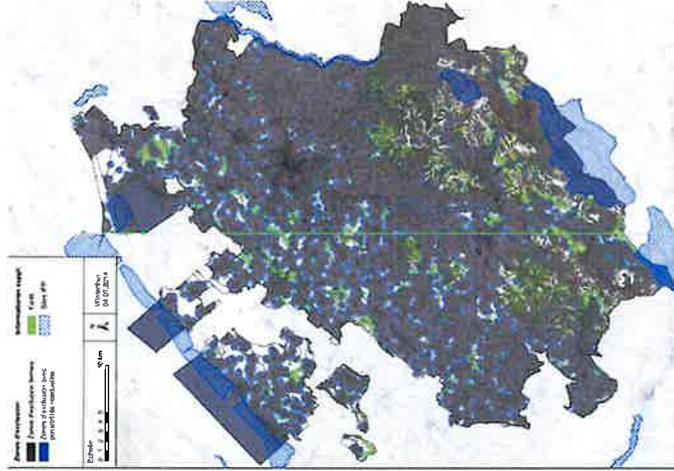
Concept éolien Fribourg (=> PDCant)

Cibler les zones d'exclusion

- Bases légales CH et FR
- 11 inventaires fédéraux
- 8 critères fermes nationaux
- 5 inventaires cantonaux
- 2 critères spéciaux cantonaux

Les zones retenues ne sont pas en conflits avec d'autres intérêts prépondérants (CH et FR)

59 sites potentiels (min. 6 éoliennes)



Concept éolien Fribourg (=> PDCant)

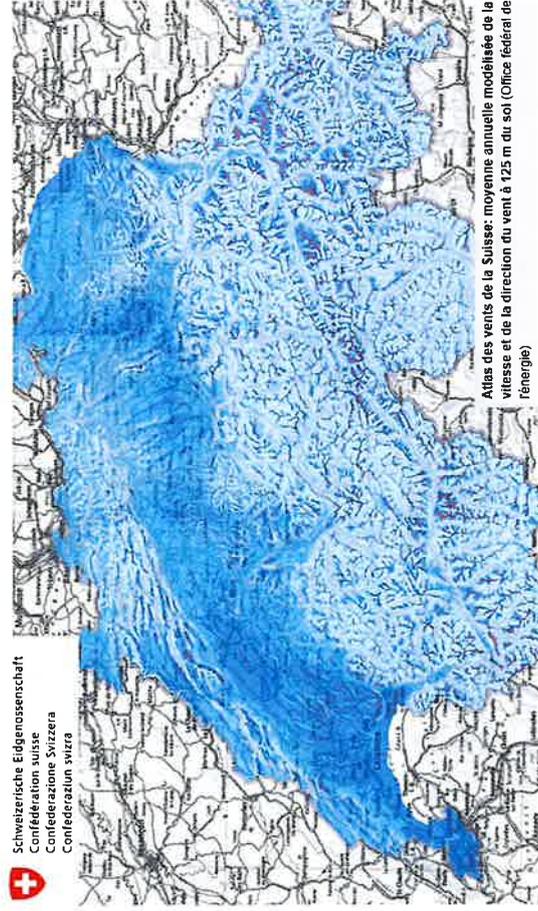
Critères complémentaires : consultation de tous les acteurs, avril 2016
Partis politiques, communes, organisations, développeurs, ...

59 Sites de Faisabilité Eolienne (SFE)

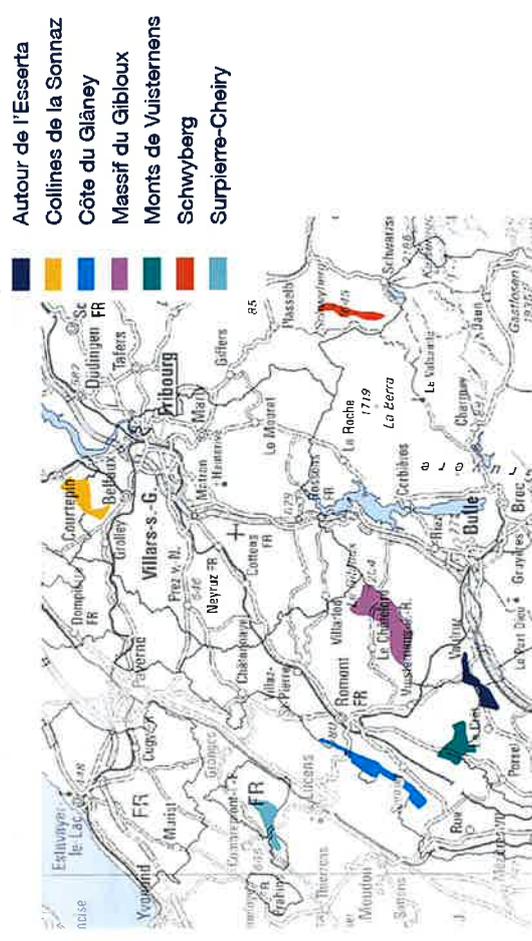


+ 2 autres impératifs venus se greffer : l'aviation civile et militaire

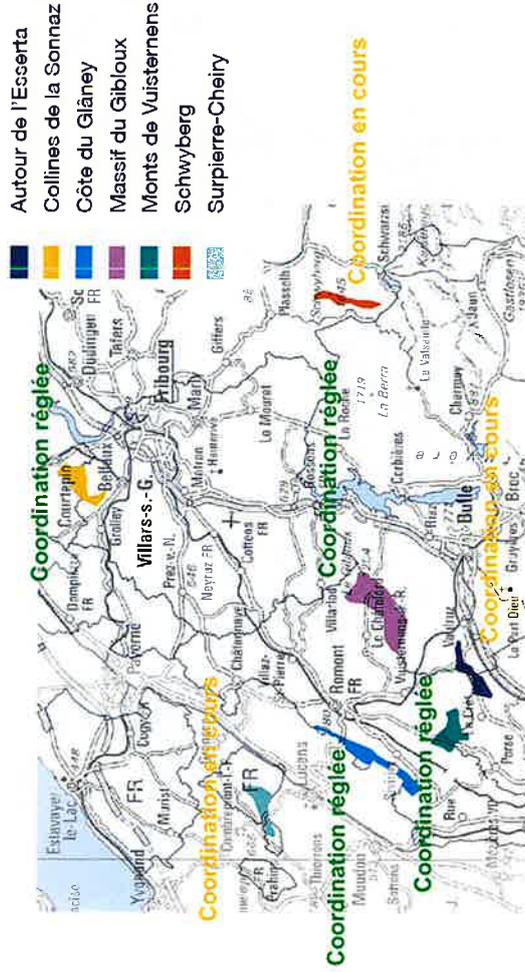
Un des critères complémentaire : la vitesse du vent



Sites retenus au Plan directeur cantonal



Sites retenus au Plan directeur cantonal



Éléments clés du processus

Confédération	Canton	Développeurs	Communes
<p>Acceptation par le peuple suisse en 2017 de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération (63,17% de oui dans le canton FR)</p> <p>La loi fédérale sur l'énergie (art. 10 LEn) impose aux cantons d'inscrire dans leur planification territoriale des potentiels adéquats pour l'exploitation de l'énergie hydraulique et éolienne</p> <p>Approbation du PDCant fribourgeois en 2020 par la Confédération, avec son thème «énergie»</p>	<p>Groupe de travail réunissant l'ensemble des services concernés de l'Etat (SdE, SeCA, SFN, SEN) constitué pour définir les potentiels éoliens demandés</p> <p>Dix études spécifiques ont été réalisées par différents mandataires (incluant les aspects <i>environnementaux, de la faune</i> etc...) + prise en compte études existantes</p> <p>7 potentiels éoliens définis pour le canton</p> <p>Mise en consultation du PDCant avec le thème «énergie» (2018)</p> <p>La définition d'un périmètre ne signifie pas la réalisation d'un parc éolien</p>	<p>Etudes complémentaires poussées à réaliser</p> <p>Afin de confirmer ou d'infirmer les prédispositions d'un site à accueillir un parc éolien conforme à l'ensemble des critères</p> <p>Si confirmation du potentiel d'un site:</p> <p>Etude d'impact sur l'environnement</p> <p>Demande de permis de construire</p> <p>Mise à l'enquête simultanée</p>	<p>Modification du plan d'aménagement local afin de prévoir une zone adéquate (accompagné d'un plan d'aménagement de détail dans le cas où la réglementation communale ne prévoit pas des dispositions ad hoc à ce type d'installation)</p>

Eléments clés du processus

=> Un parc éolien pourra être implanté uniquement si :

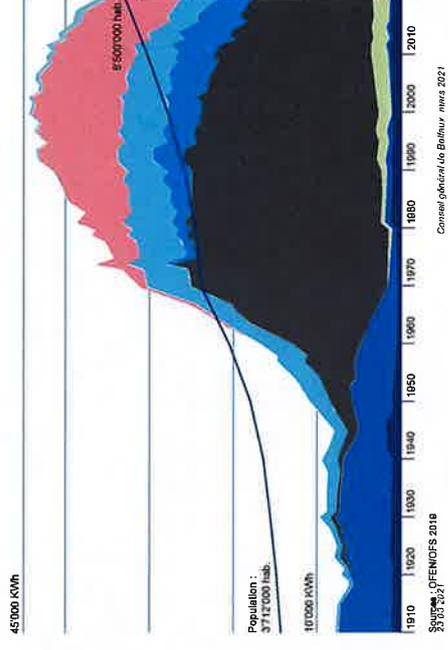
- les analyses détaillées sur site confirment la bonne prédisposition à sa réalisation
- La commune et sa population adhèrent au projet
- La commune procède à la modification du plan d'affectation

Discussion

PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE

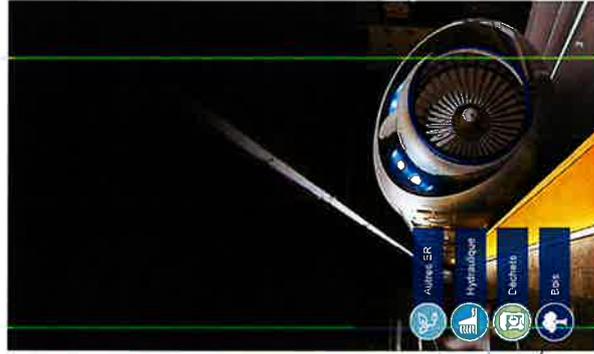
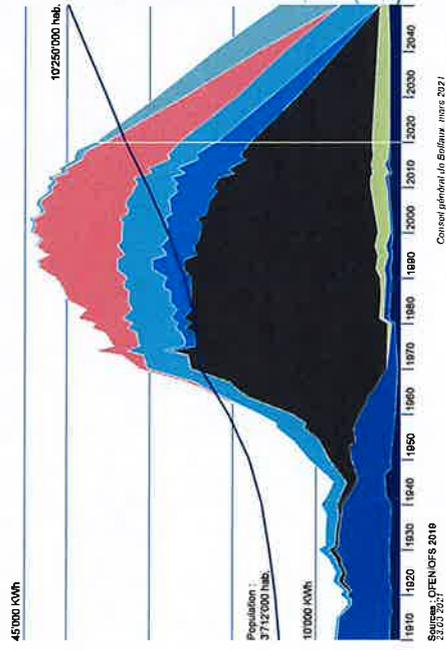
CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN SUISSE

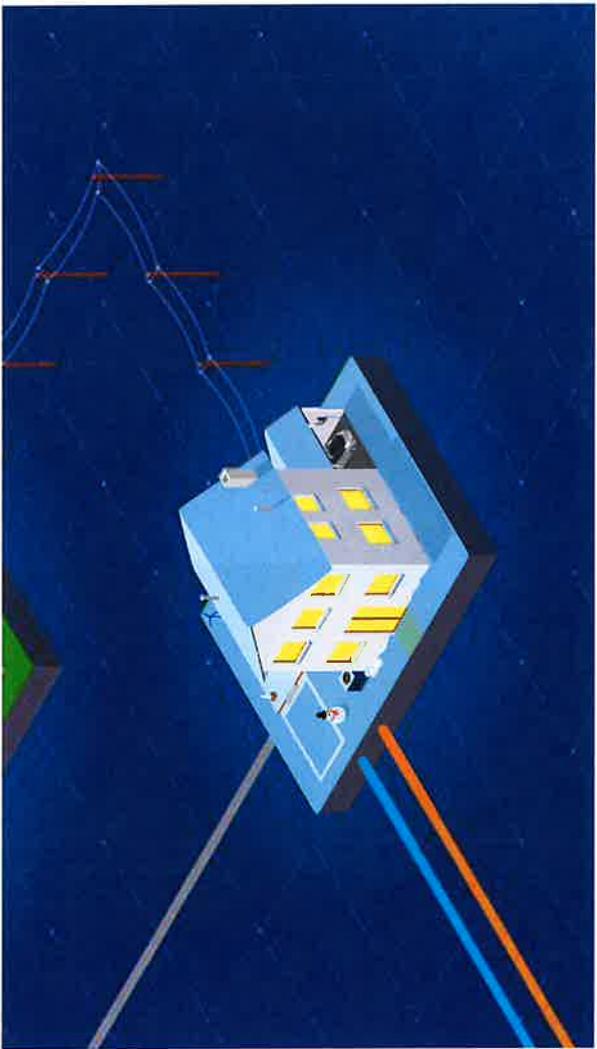
Énergie brute par habitant et par année



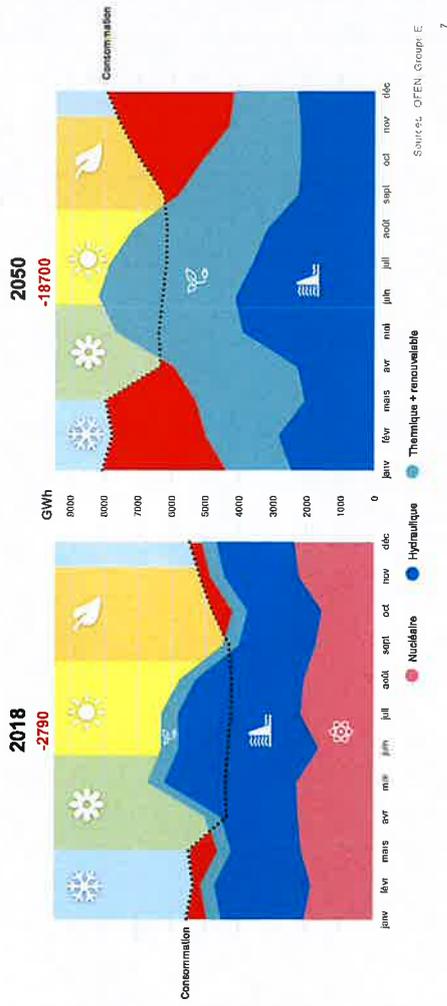
CONSUMMATION D'ÉNERGIE EN SUISSE

Plan transition énergétique 2050





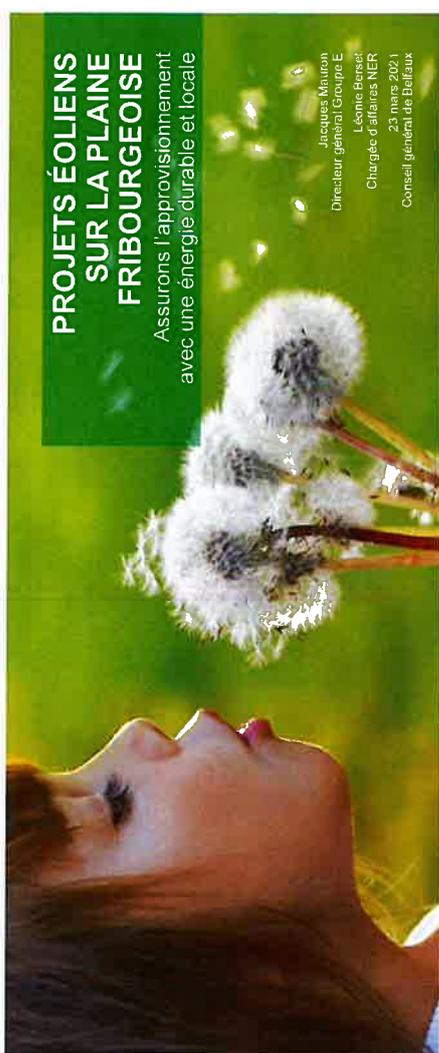
UN DÉFICIT À COMBLER



PROJETS ÉOLIENS SUR LA PLAINE FRIBOURGEOISE

Assurons l'approvisionnement avec une énergie durable et locale

Jacques Mauron
Directeur général, Groupe E
Léonie Berset
Chargée d'affaires NER
23 mars 2021
Conseil général de Bellin



THÈMES

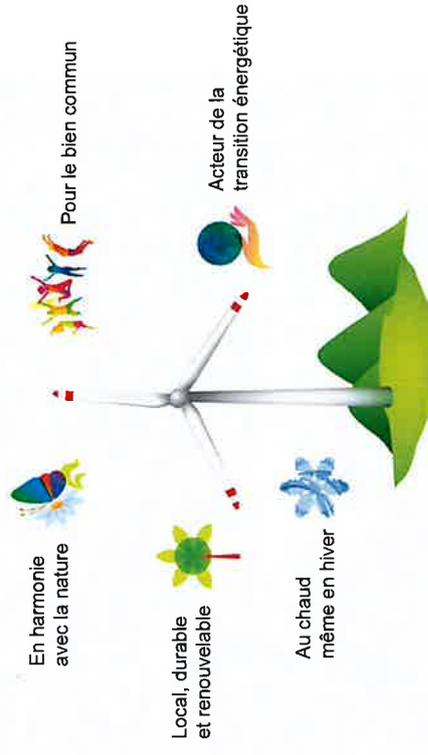
- Raison d'être de l'éolien
- Sondage sur l'éolien réalisé en septembre 2020
- Le développement et les prochaines étapes
- Le projet «Collines de la Sonnaz»

23.03.2021

Conseil général de Bellinze, mars 2021

LES RAISONS D'ÊTRE DE L'ÉOLIEN

greenwaif
groupe

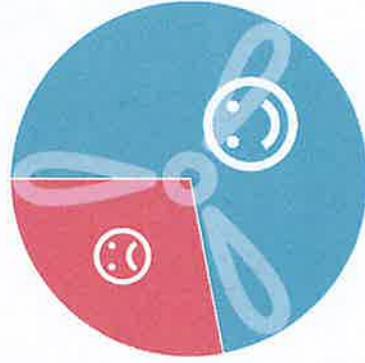


23.03.2021

Conseil général de Bellinze, mars 2021

10

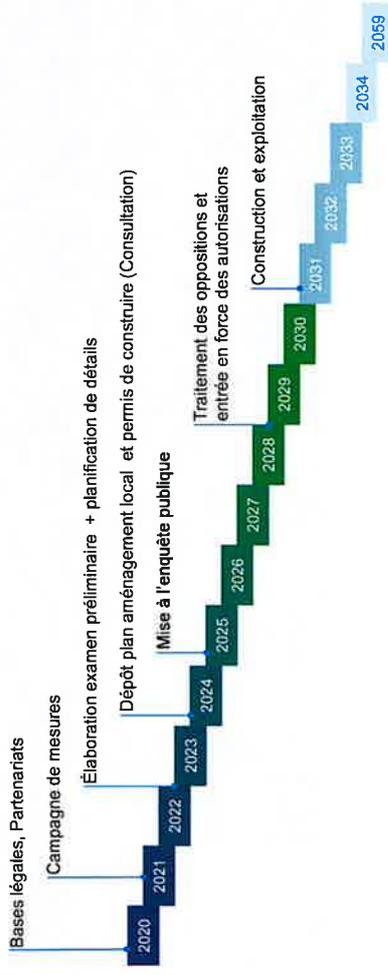
72 % DE LA POPULATION FRIBOURGEOISE SOUTIENT LA CRÉATION DE PARC ÉOLIEN DANS LE CANTON



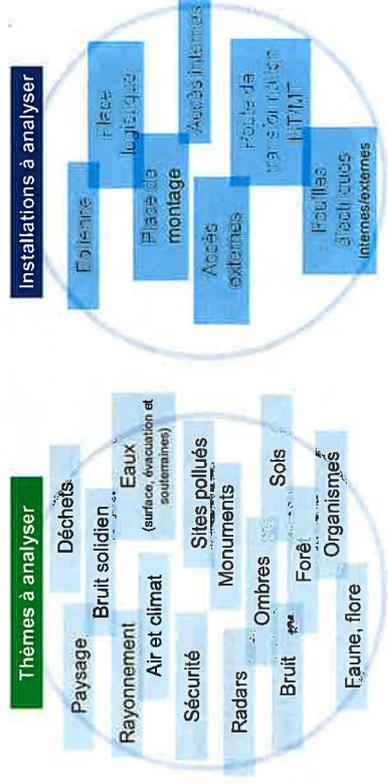
Enquête menée
du 15 au 17 mars 2021
N=1111 personnes interrogées
Marge d'erreur : ± 3%

Le développement et les prochaines étapes

PROCÉDURES ET PLANIFICATION IDÉALE - PRÉVISIONNEL



Étude d'impact sur l'environnement



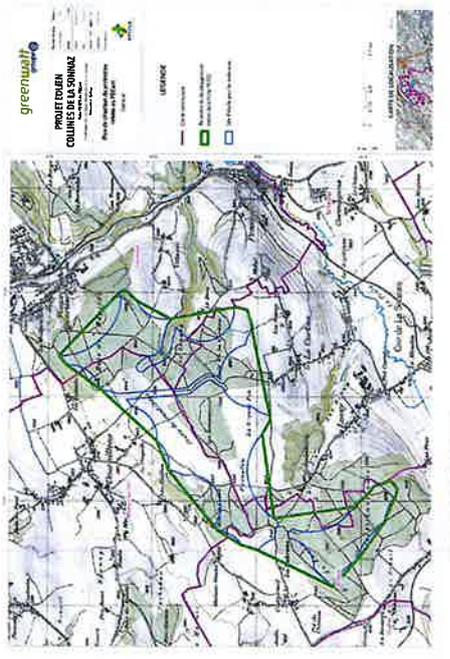
À DÉFINIR SUITE À L'ÉTUDE D'IMPACT

Définition d'un gabarit
Emplacement précis
(forêt, surface agricole)
Nombre de machines



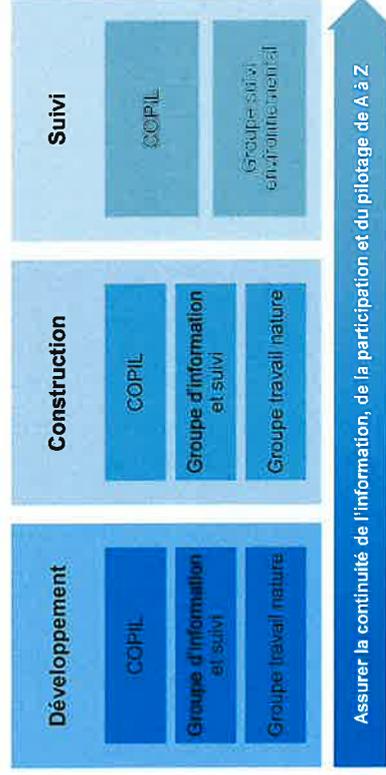
PREMIER DIMENSIONNEMENT, NON DÉFINITIF (oct. 2020)

- 6 -10 éoliennes sur l'ensemble du périmètre «Collines de la Sonnaz»
- Layout et gabarit seront revus à l'issu des états initiaux



INFORMATION / PARTICIPATION / PILOTAGE

SUITE



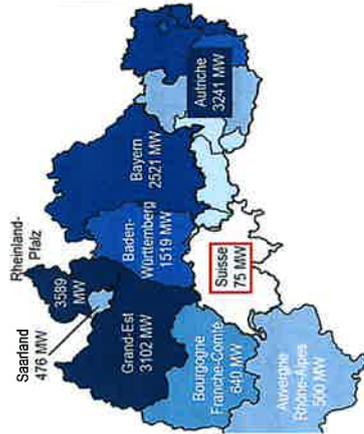
- Rencontre avec les autres communes – création des COPIL
- Discussion avec les communes afin que Greenwatt puisse réaliser les études nécessaires
- Information de la population
- Création des groupes de travail
- ...



PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE

Annexes

L'éolien c'est possible et cela fonctionne



	kW/km ²
Saarlant	185
Rheinland-Pfalz	181
Grand-Est	54
Baden-Württemberg	42
Autriche	39
Bayern	36
Bourgogne-Franche-C.	13
Auvergne-Rhône-Alpes	7
Suisse	2

état en 2018

PROCÉDURES ET PLANIFICATION



EIE

Étapes de la procédure EIE pour un projet de parc éolien (art. 35 LaTec)

- 1 **Enquête préliminaire** Rapport et Cahier des charges EIE
- 2 **Enquête préalable** Dossier PAL et PC (ev. Défr.) avec EIE
- 3 **Consultation** Dossier PAL et PC (ev. Défr.) avec EIE
- 4 **Enquête publique** Dossier PAL et PC, ESTI (ev. Défr.) avec EIE

COLLINES DE LA SONNAZ

COLLINES DE LA SONNAZ

- Selon les informations du plan directeur cantonal:
 - A ce stade, la position et le nombre d'éoliennes exact à l'intérieur du périmètre ne sont pas déterminés.
 - La production d'électricité nette générée par ce projet est estimée à environ 35 GWh/an.
- Le site éolien présente les points forts suivants :
 - impacts potentiels sur les milieux naturels et la faune aillée jugés faibles à modérés ;
 - éloignement des infrastructures publiques pour la sécurité des biens et des personnes ;
 - éloignement des habitations et zones habitées ;
 - raccordement électrique qui pourrait se faire directement sur le poste électrique de Courtepin.

- Selon les informations du plan directeur cantonal:
 - A ce stade, la position et le nombre d'éoliennes exact à l'intérieur du périmètre ne sont pas déterminés.
 - La production d'électricité nette générée par ce projet est estimée à environ 35 GWh/an.
- Le site éolien présente les points forts suivants :
 - impacts potentiels sur les milieux naturels et la faune aillée jugés faibles à modérés ;
 - éloignement des infrastructures publiques pour la sécurité des biens et des personnes ;
 - éloignement des habitations et zones habitées ;
 - raccordement électrique qui pourrait se faire directement sur le poste électrique de Courtepin.

COLLINES DE LA SONNAZ

- Le développeur devra approfondir:
 - Impact des éoliennes sur les oiseaux nicheurs sensibles ainsi que sur les oiseaux migrateurs
 - Effectuer des recherches sur les chauves-souris
 - Intégrer les interactions avec la base aérienne de Payerne
 - Définir sur quelles parcelles pourraient être construites les éoliennes
 - En priorité sur des parcelles communales
 - Si des éoliennes s'implantent en forêt, il faudra expliquer pourquoi et proposer des mesures compensatoires
 - Si des éoliennes s'implantent sur des surfaces d'assolement, il faudra justifier les raisons
 - Coordonner les études et consulter le canton de Vaud



Introduction - chronologie

- 2013 Rachat du bâtiment de l'ancienne banque Raiffeisen par la Commune de Belfaux
- Installation de l'administration communale dans le bâtiment
- 2015 Etude d'assainissement et de valorisation du bâtiment par le bureau ITIS architectes Sàrl
- 2019 Création du groupe de travail pour la mise en valeur du bâtiment communal
- 2019 Estimation du bâtiment par le cabinet ACE Expertises van Zanten Sàrl
- 2019 Invitation de 4 promoteurs de la région pour établir une étude de faisabilité



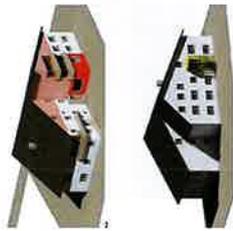
Commune de Belfaux
Mise en valeur du bâtiment de l'administration communale
Etat de la situation





Etude de faisabilité bâtiment existant sur demande du Conseil Communal en 2015
ITIS architectes Sàrl

Etat actuel



Variante 1

Assainissement bâtiment

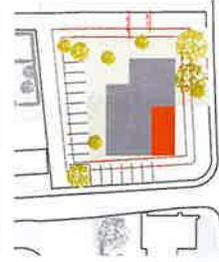
Coût estimé Fr. 1'500'000 - 1'800'000



Variante 2

Assainissement et densification

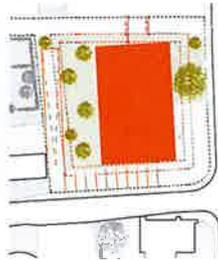
Coût estimé Fr. 3'800'000 - 4'300'000



Variante 3

Construction neuve

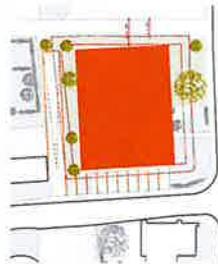
Coût estimé Fr. 5'900'000 - 6'500'000



Variante 4

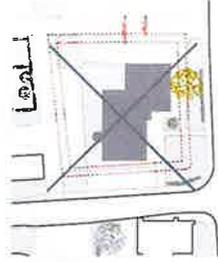
Construction neuve nouveau PAL

Coût non estimé



Variante 5

Vente du bâtiment



Evaluation des parcelles sur mandat du Conseil Communal en 2019
Cabinet ACE Expertises van Zanten Sàrl

Parcelles concernées :

208 RF	Paroisse de Belfaux	408 m2	Garages préfabriqués
209 RF	Propriété privée	399 m2	Maison individuelle années 1960
210 RF	Commune de Belfaux	1'767 m2	Administration communale

Estimation globale du prix moyen/m2 de terrain y.c. les constructions existantes qui occupent les parcelles. Ce prix définit une valeur de rachat à valoriser pour une démolition des constructions existantes en vue de la construction d'une promotion en PPE.

Estimation moyenne du terrain à CHF 1'094.00/m2

Valeur estimée de la parcelle de l'administration communale y.c. bâtiment = CHF 1'933'000.00

A la suite de cette évaluation, une réflexion du Conseil Communal aboutit à une volonté de rester au milieu du village mais de travailler avec des promoteurs afin de ne pas engager financièrement la commune dans un projet immobilier.



Cahier des charges pour un nouveau projet établi par le groupe de travail

Art. 208 RF, surface 408 m2, Paroisse de Belfaux

Offrir une compensation financière et/ou des places de parc dans le nouveau projet.

Art. 209 RF, surface 399 m2, propriétaire privé

Compenser la propriété occupée par une maison contre un appartement de 4.5 pces dans la promotion.

Art. 210 RF, surface 1'767 m2, Commune de Belfaux

Surface administratives comprenant :

- 3 salles de réunion (1x 15-20 places, 1x 20-25 places, 1x 6-8 places)
- 1 salle de travail de 5 places et 10 places de travail modulables
- locaux annexes (guichet, économat, archives,...)
- retrouver des surfaces locatives en vue d'un revenu annexe ou pour pouvoir profiter d'une éventuelle extension future des locaux.

Cadre souhaité :

Le futur bâtiment devra s'inscrire dans l'esprit d'un centre de village avec place extérieure ainsi qu'un lieu de rencontre (tea-room, café,...) et place de jeux.



Les projets des promoteurs



Promoteur :
JPF entreprise générale SA, Bulle

Architecte :
Pasquier Giasson SA, Bulle



Architecte :
Eric De Weck, Fribourg



Les projets des promoteurs



Promoteur :
Bulliard immobilier, Fribourg

Architecte :
ITIS architectes sàrl



Promoteur :
Anura SA, Fribourg

Architecte :
Deillon Delley Architectes, Bulle

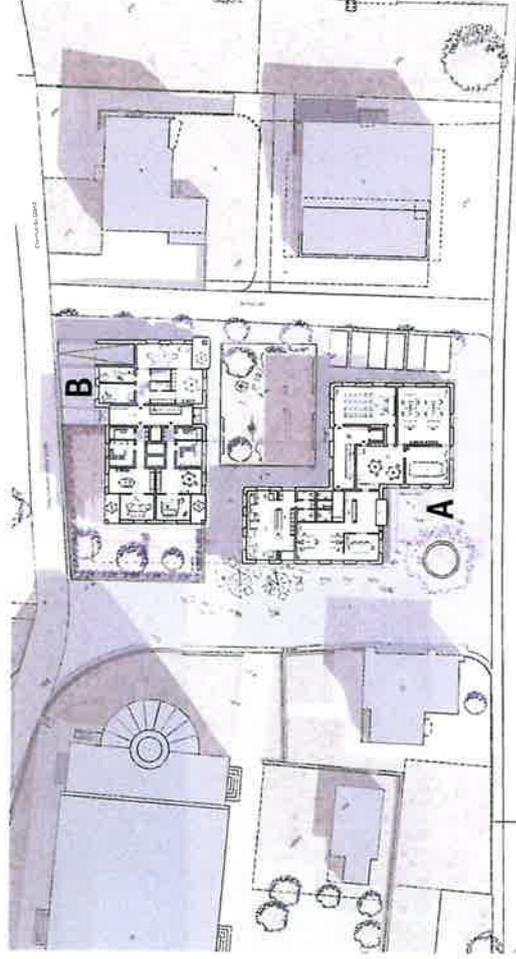
Projet retenu

Le groupe de travail ainsi que le bureau d'architecture mandaté pour l'expertise et l'analyse des projets présentés sont arrivés à la même conclusion quant au choix du projet retenu.



Le projet Anura

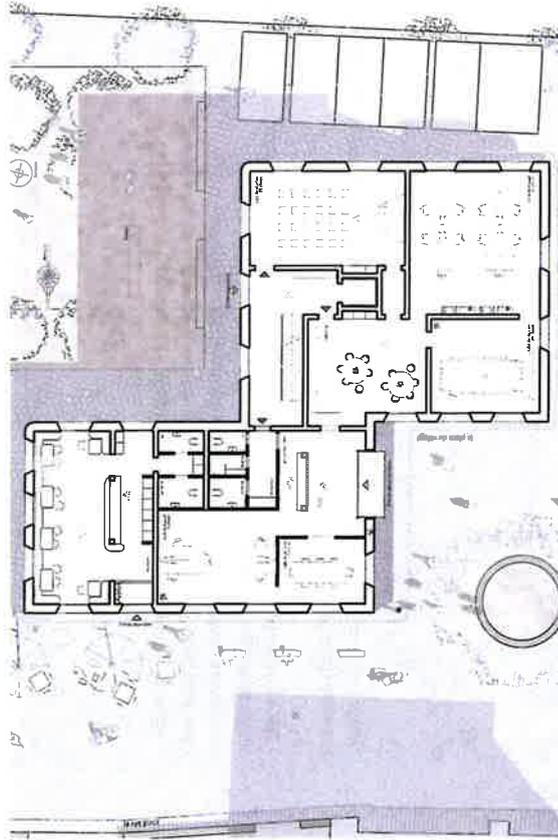
La place communale - l'administration communale - le café -
la place de jeux - le parcage - les appartements



Le projet Anura



le rez-de-chaussée - les entrées - l'administration communale - le café



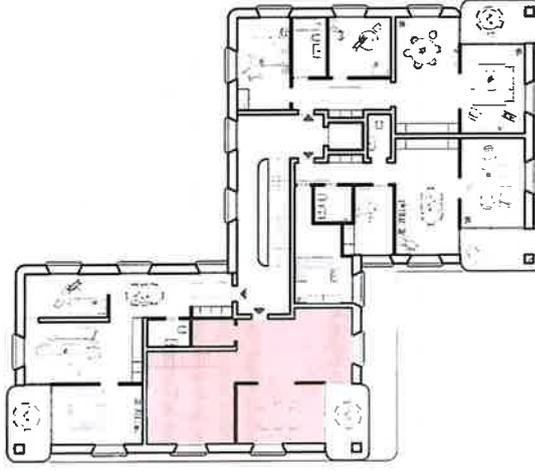
Servitude



Le projet Anura



l'étage - l'appartement de la Commune - agrandissement de l'administration communale





Le financement

Compensation de l'achat de la parcelle 210 RF de 1'767m² ainsi que l'immeuble existant de l'administration communale par :

- 285 m² de surface PPE au rez-de-chaussée du nouveau projet pour l'administration communale
- appartement de 3,5 pces de env. 70 m² au 1er étage du nouvel immeuble
- des places dans le parking souterrain sous les nouveaux immeubles
- valeur d'échange env. CHF 2'000'000.00. Correspond à la valeur du bien existant estimé par le cabinet ACE Expertises van Zanten Sàrl de CHF 1'933'000.00.



Conclusion

- Les 4 promoteurs ont été choisis pour leurs affinités et implications dans d'autres projets sur le territoire de la Commune.
- Le résultat de cette analyse des projets a mené à la même conclusion que celle du groupe de travail - préférence pour le projet Anura.

Avantages :

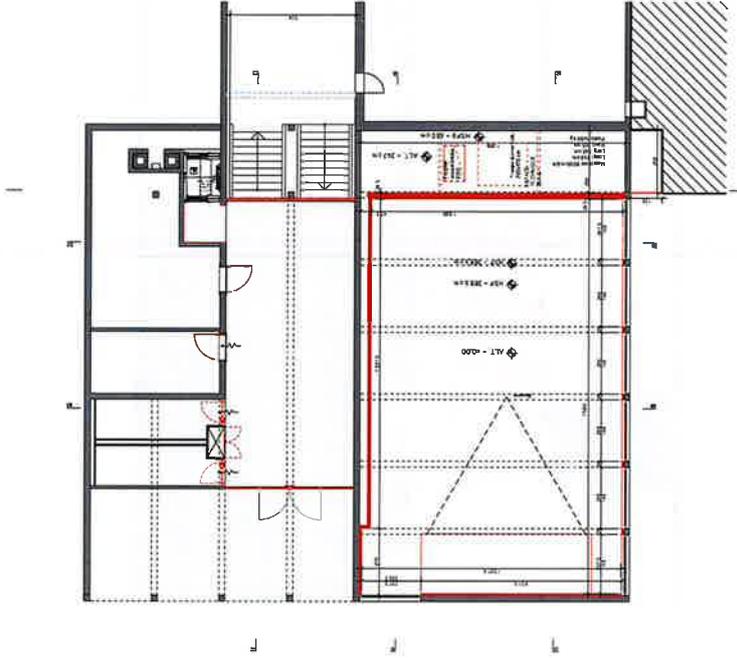
- Pas de financement du projet de la part de la Commune.
- Uniquement les frais d'aménagement des nouvelles surfaces (mobilier, éclairage...).
- Pas d'engagement de frais d'assainissement dans les locaux existants.
- Image positive pour la Commune - une administration neuve et fonctionnelle.

Conséquence :

- La Commune devient partie prenante d'une PPE.

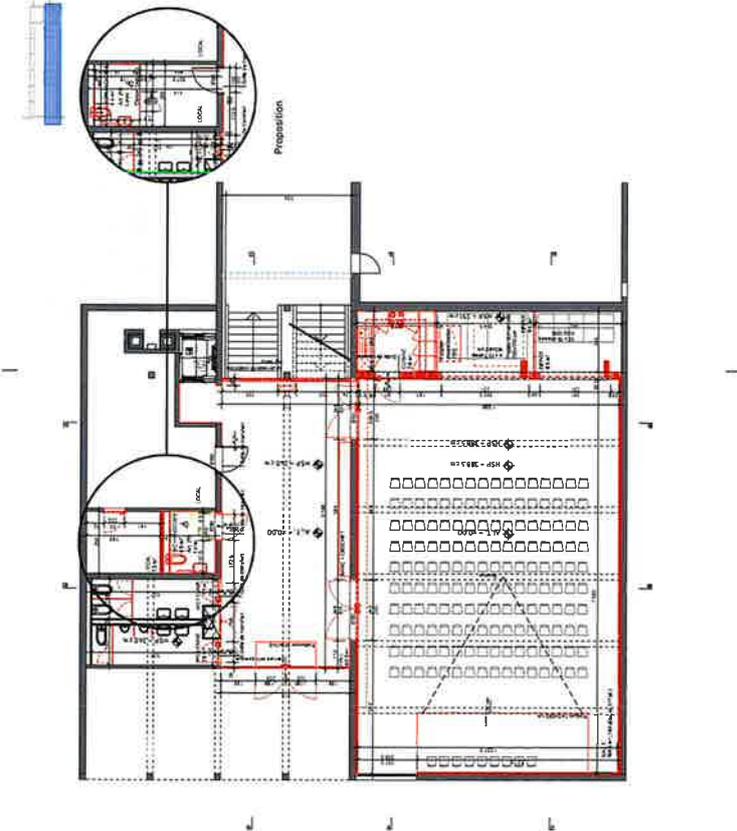
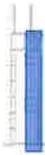
PROJEKTANT		OBJEKT	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		BUDYSEK	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	

1:500



PROJEKTANT		OBJEKT	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		BUDYSEK	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	
PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA		PROJEKTOWY BUREAU ARCHITEKTURA I INŻYNIERIA	
UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA		UL. WARSZAWSKA 111, 00-647 WARSZAWA	

1:500



P— a—terr—
ARCHITECTES

Documents de base :
Plans de l'architecte du 05.10.2020

Devis général du 05.10.2020 - établi avec une exactitude de ±15%

	Total A	Total B	Total C	Total
1 Travaux préparatoires	19 400	6 400	8 600	
11 Déblaiement, préparation du terrain	10 000	4 000	6 500	
112.0 Démolition				
A rev. en carrelage, chape existant, chauffage au sol Découpe du radier pour nouveau raccordement canalisation.	5 000			
B démol. dallage existant, de la chape existante et du chauffage au sol		2 500		
C rev. en carrelage, chape existant, chauffage au sol Découpe du radier pour nouveau raccordement canalisation.			4 000	
113.0 Démontage				
A menuiseries int. (rev. mureaux, F-P, portes, parois wc) Démontage stores en toile intérieur.	5 000			
B Démontage des menuiseries extérieures (portes entrées), revêtement plafond		1 500		
C parois wc, 2 portes			2 500	
13	5 100	1 600	1 600	
131.0 Clôtures				
A Fermeture du chantier 40 m pour 6 mois	800			
138.0 Frais d'essorage et d'eau				
A Frais d'essorage et d'eau pour 6 mois	700			

patern SHH
solimenne
Rue de la Médecine 26
Filbourg
Rue Pierre Verly 6b
+41 (0)21 555 79 50
+41 (0)28 555 78 40

PRESENTATION
Rénovation de la salle communale, 7182 Belfaux
Commune de Belfaux
Route de Loisy 17 - 7182 Belfaux.
P— a—terr—
ARCHITECTES
Rue de la Médecine 26 - CH - 1000 Vevey
+41 (0)21 555 79 50
+41 (0)28 555 78 40

ARCHITECTES							
193.0	Tri des déchets de chantier A 3 benne de 20 m3. (transport et taxes) B 2 benne de 30 m3. (transport et taxes) C 2 benne de 30 m3. (transport et taxes)	3.600	1.600	1.600	-		
199.0	Diagnostic amianté A Diagnostic amants (salon offre ARV) C Diagnostic amants	4.300	800	800	800	-	
199.0	Divers	1.000					
2	Bâtiment	507.835	60.840	26.119	14.826		
21.0	Gros-œuvre canalisation, paroi/dalle	44.004	1.800	1.000	-		
210.0	Installation de chantier A Perce installation de chantier B Perce installation de chantier C Perce installation de chantier	1.000	1.000	1.000	1.000		
211.6	Miscellanée A Sur de loup	1.500					
211.1	Echaffaudages A Echaffaudages intérieur B Echaffaudages intérieur pont roulant	13.000	800				
211.3	Fouilles pour canalisations A Fouilles pour mise en place des nouvelles canalisations pour la cuisine. Y	1.500					

ARCHITECTES							
214.1	Charpentes A Eures, installation de chantier, lissage A Fourniture et pose de la dalle en bois	9.700	17.904				
22	Gros-œuvres (danchéité, fenêtres, stores)	18.048	2.295	540	-		
225.3	Etanchéité spéciales A Pose d'un étanchéité + remonte contre mur B Pose d'un étanchéité + remonte contre mur C Pose d'un étanchéité + remonte contre mur	5.346	2.295	540			
228.3	Stores en toiles intérieures A Fourniture et pose de stores en toiles 1460x2450 mm A Fourniture et pose de stores en toiles 3880x2480 mm	8.400	2.300				
23	Installation électrique	34.344	4.168	3.028	-		
230.0	Installation électrique A Tableau + ligne d'alimentation A PAC et acc. Alim. 20 A A Monobloc et accessoire A Chauffage A Mise en place A Raccord cuisine A Potes B Potes C Pote	14.31	1481	1102	1478	427	736
			6.326	719		2.435	
				557			
				15.438			
				730			
				2.905			
				478			
				2.777			

ARCHITECTES		534	534
B	Régulation et raccordement.		
C	Installation et raccordement.	1 000	534
A	Imposé	385	
A	Administratif		
		135 500	500
			1 000
24	chauffage, ventilation		
2420	distribution de chaleur		
A	Mise hors service et vidange, évacuation des installations existantes, travaux préparatoires	2 500	
A	Réfection de l'isolation des tuyauteries existantes conservées, tirage et modification du tableau de commande MCR et mise à jour du schéma électrique, adaptation des consignes de chauffe, rajout nouveaux appareils, reprise signal ALARME pour nouveaux appareils, mise en service de central de distribution	7 500	
A	Groupe ventilation avec pompe de circulation, vanne de réglage 3-voies, robinetterie et accessoires, tuyauterie de distribution, isolation des tuyauteries	15 000	
A	Groupe chauffage de sol avec pompe de circulation, vanne de réglage 3-voies	22 000	
2450	distribution de chaleur		
A	Mise hors service et vidange, évacuation des installations existantes, installation d'un monobloc de traitement de l'air avec récupération de chaleur, batterie de chauffe, batterie de froid et système de filtration, réseau de gaine d'air pulsé et d'air repris entre le monobloc et les grilles, grilles de pulson d'air et d'aspiration avec éléments de réglage, clapets	8 000	
A	travaux préparatoires	79 500	

ARCHITECTES		500	500	1 000
C	Grille de transfert d'air pour porte			
C	Sous-passe d'extraction d'air plâtré, grille de transfert d'air pour porte.			
25	Installation sanitaire		10 500	
2510	Installation sanitaire			6 000
A	Dimensionnement et évacuation des installations existantes non conservées		500	
A	Raccordement en PE pour évacuation des condensats de la batterie froide de réfrigération		1 000	
A	Fourniture, pose et raccordement en eau froide, chaude et EU, y.c. robinetterie et accessoires courant pour l'installation de l'évier de cuisine		3 000	
C	Fourniture, pose et raccordement en eau froide, chaude et EU, y.c.			6 000
2590	Aménagement de cuisine			
A	Installation d'une cuisine comprenant l'app. L.V., four et plaque de cuisson.		15 000	
27	aménagement intérieur		146 144	12 820
2722	Serrurerie			
B	Porte d'entrée métallique		13 000	
2730	Menuiserie intérieure			
A	Fourniture et pose de revêtement bois phonique aux murs		48 000	
A	Fourniture et pose de revêtement bois phonique sur plafond		57 860	
B	Fourniture et pose de revêtement bois phonique sur plafond		19 116	
C	Fourniture et pose de revêtement bois phonique sur plafond			6 960
A	Fourniture et pose cloison		2 500	
A	Fourniture et pose de porte accordéon 650x211 cm		12 000	
A	Fourniture et pose de porte accordéon 281x221 cm		12 000	
A	Fourniture et pose de porte en applique bois à double battant vm		12 420	
A	2x6x24,6 cm			
A	Fourniture et pose de porte en applique bois vm 94x229 cm		1 960	
B	Fourniture et pose de porte coulissante			7 370
B	Fourniture et pose de porte d'entrée murale à double battant			2 688

ARCHITECTES						
C	Fourniture et pose de porte sur cadre fixe, cadre ambuleuse.					1 900
C	Fourniture et pose de esson type Bawa					2 400
C	Fourniture et pose porte type Bawa					1 500
28	aménagements intérieurs		20 887	9 213	5 230	8 526
281.0	chapes					
A	1ère couche isolation thermique, 2ème couche isolation phonique		2 574	1 105		
B	1ère couche isolation thermique, 2ème couche isolation phonique					260
C	1ère couche isolation thermique, 2ème couche isolation phonique		4 950			
A	Chape ciment 7cm			2 125		
B	Chape ciment 7cm					500
C	Chape ciment 7cm					
281.2	PVC					
A	Fourniture et pose de couche de fond et PVC		10 890	4 675		
B	Fourniture et pose de couche de fond et PVC					1 100
C	Fourniture et pose de couche de fond et PVC					
281.6	Carrelage					
A	Fourniture et pose de couche de fond et de finisse entre-mobilier		800			
C	Fourniture et pose de couche de fond et carrelage au sol					3 200
B	Fourniture pose de couche de fond et carrelage au sol					1 600
C	Fourniture pose de couche de fond et finisse					3 840
285.0	Peinture					
B	Colles sur béton			595		
287.0	Nettoyage du bâtiment					
A	Nettoyage fin de chantier		1 663	723		
B	Nettoyage fin de chantier					170
C	Nettoyage fin de chantier					
C	Fourniture, pose de couche de fond et finisse					85

patier SMI
patrimoine
architecture
terroirs

Vaud
Rue de la Madeleine 26
CH - 1800 Vevey
+41 (0)21 555 79 50

505_201005_DEVIS_GENERAL
Imprimer le 05.10.2020
6/7

patier SMI
patrimoine
architecture
terroirs

Vaud
Rue de la Madeleine 26
CH - 1800 Vevey
+41 (0)21 555 79 50

505_201005_DEVIS_GENERAL
Imprimer le 05.10.2020
7/7

ARCHITECTES						
28	Honoraires		91 200	3 000	2 000	2 000
281.0	architecte					
	Etude selon offre patier SMI		9 500			
	Développement de projet + réalisation		47 000	3 000	2 000	2 000
281.0	Ingénieur civil					
	Etude selon offre Charmant & Specher		2 000			
284.0	Ingénieur CVS					
	Honoraires ingénieur Charmant & Specher SA		2 700			
	Honoraires ingénieur 2e études		281 000			
288.4	Ingénieur acoustique					
	Honoraires ingénieur		2 000			
9	Aménagement et décoration		84 000			
900.0	meubles					
	A) tables		64 000			
	A) chaises		40 000			
			24 000			
	TOTAL PAR SALLE		597 055	67 240	-34 019	14 525
	TOTAL GLOBAL		706 819			

patier SMI
patrimoine
architecture
terroirs

Vaud
Rue de la Madeleine 26
CH - 1800 Vevey
+41 (0)21 555 79 50

505_201005_DEVIS_GENERAL
Imprimer le 05.10.2020
7/7

20-0001_CVS

SALLE COMMUNALE A BELFAUX

INSTALLATIONS EXISTANTES CHAUFFAGE – VENTILATION SANITAIRE - RAFRAICHISSEMENT

SOMMAIRE

1. Introduction	2
2. Chauffage	3
3. Ventilation.....	3
4. Travaux à réaliser.....	4
5. Coût des installations.....	5
6. Honoraires et facturation.....	11
7. Planning de réalisation	12
8. Conditions générales.....	13
9. Commande.....	14
10. Photos et plans	15

TECHNIQUES
Rénovation de la salle communale, 1782 Belfaux
Commune de Belfaux
Route de Lussy 17 - 1782 Belfaux

2e Etudes
Rue de Madeline 26 CH 1800 Vevey
021 911 10 79 50
www.2eetudes.ch

Offre établie pour :

Paterr Sàrl
M. Payam Bidari
Rue de la Madeleine 26
1800 Vevey

Version n° 1 du 24 septembre 2020
© Copyright: Le contenu de la présente offre appartient exclusivement à 2e Etudes et ne peut être utilisé sans rémunération ni transmis à des tiers sans autorisation écrite de 2e Etudes.

1. Introduction

1.1 Situation

La commune de Belfaux souhaite entreprendre d'importants travaux de rénovation des installations de chauffage et de ventilation de la salle communale. Vu l'importance des travaux, Monsieur Bidari, architecte responsable du projet, désire être épaulé dans ses démarches par un bureau d'études techniques, ceci afin de s'assurer de la pertinence des travaux ainsi que des possibilités d'optimisation des installations techniques existantes.

Monsieur Bidari a ainsi sollicité 2^e Etudes, conseils en technique du bâtiment, spécialisé dans les études techniques CVS des bâtiments, pour analyser la situation et proposer les solutions les mieux adaptées en préparation de la séance de présentation du 5 octobre 2020 à la commune de Belfaux.

2^e Etudes a procédé à une visite des lieux, le 9 septembre 2020 en compagnie de M. Barras du service technique de la commune de Belfaux, afin de relever les installations de chauffage et ventilation existantes pour établir une vision globale de la situation.

1.2 Démarche, livrables et étendue du rapport proposé

Les informations contenues dans le présent rapport consistent à donner les éléments pertinents au maître d'ouvrage afin de l'orienter dans sa prise de décision pour les futurs travaux d'assainissement concernant les installations techniques de chauffage et de ventilation.

2. Chauffage

Les installations de chauffage sont en général en bon état et bien entretenues :

- **Production de chaleur**

1. La production de chaleur assainie en 2013 est assurée par le réseau à distance BELCAD d'une puissance de 400 kW à l'échangeur.
2. La régulation est assurée par un tableau de commande MCR fabriquée et mise en service par la société Energest Sàrl à Matran.

- **Distribution de chaleur**

1. Le groupe ventilation composé d'une pompe de circulation, d'une vanne de réglage à 3 voies raccordé en $\varnothing 11/4''$, fonctionnant en 80/55 °C dispose d'une puissance nécessaire pour alimenter la batterie de chauffe du nouveau monobloc de ventilation de la salle communale.
2. Le groupe rayonnement composé d'une pompe de circulation, d'une vanne de réglage à 3 voies raccordé en $\varnothing 11/4''$, fonctionnant en 80/55 °C dispose d'une puissance nécessaire pour alimenter le chauffage de sol dans la salle communale, le hall et les WC.

3. Ventilation

Les installations de ventilation sont en général en mauvais état et vétustes :

- **Traitement d'air**

1. Le monobloc de traitement de la salle communale est composé d'un monobloc de pulsion d'air avec une batterie de ventilation sans récupération de chaleur ; l'appareil se situe dans un local de stockage, de faible hauteur, à l'arrière du WC de la salle des maîtres.
2. L'aspiration d'air est assurée par une tourelle d'extraction située sur la toiture et sa mise en marche se fait par un interrupteur à 2 vitesses sans possibilité de réglage automatique sur horloge.
3. Le réseau de gaine alimentant les grilles de pulsion dans la salle communale est vétuste et devra être redimensionné selon la nouvelle répartition des grilles de pulsion d'air.
4. L'extraction d'air des WC Femmes et Hommes est vétuste et devra être révisée.

4. Travaux à réaliser

L'assainissement des installations de chauffage et de ventilation existantes devront comprendre les travaux suivants :

- Mise hors service et démontage du monobloc de pulsion, de la tourelle d'extraction et du réseau de gaine de la salle communale.
- Installation du nouveau monobloc de traitement d'air avec récupération de chaleur et batterie de chauffage et de froid, d'un réseau de gaine et des grilles de pulsion et d'extraction dans la salle communale, une grille de pulsion dans le Hall, une soupape d'aspiration dans le nouveau WC handicapés et des grilles de transfert d'air sur les portes des WC.
- Installation d'une machine de froid sur la toiture de l'école, de l'échangeur et de l'accumulateur de chaleur dans le local dépôt à l'arrière du local technique, du réseau de tuyauterie alimentant la batterie de froid sur le nouveau monobloc.
- Modification du groupe ventilation sur le collecteur en abaissant les températures à 50/40 °C, du réseau de tuyauterie alimentant la batterie de chauffe sur le nouveau monobloc.
- Modification du groupe rayonnement en groupe chauffage de sol basse température 35/28 °C, de la pompe de circulation, de la vanne de réglage à 3 voies, des collecteurs de chauffage de sol, du réseau de tuyauterie et la sonde d'ambiance dans la salle communale.
- Modification du tableau de commande MCR existant et du schéma électrique en adaptant le nouveau groupe ventilation, le nouveau groupe chauffage de sol, le groupe de froid et le nouveau monobloc de ventilation, ainsi que les reprises des informations via M-Bus pour la gestion automatisée des installations de chauffage et de ventilation.

5. Coût des installations

CFC 14 - ADAPTATION DES BATIMENTS

	<u>BUDGET</u>
144 INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – VENTILATION	
.1 Chauffage	Fr. 2'500.-
- Mise hors service et vidange du groupe ventilation.	
- Mise hors service et vidange du groupe rayonnement.	
- Démontage et évacuation des installations existantes non réutilisées, ainsi que de la tuyauterie de distribution correspondante.	
- Réfection de l'isolation des tuyauteries existantes conservées et passant dans les surfaces touchées par les transformations.	
- Triage et taxe de déchetterie	

.2 Ventilation	Fr. 8'000.-
- Mise hors service du monobloc de pulsion existant.	
- Mise hors service de la tourelle d'extraction existante.	
- Démontage et évacuation des installations existantes non réutilisées dans la salle communale, y compris démontage et évacuation des grilles de pulsion et des gaines.	
- Démontage et évacuation des installations existantes non réutilisées entre la salle communale et la toiture, y compris démontage et évacuation des grilles d'aspiration et des gaines.	
- Triage et taxe de déchetterie.	

145 INSTALLATIONS SANITAIRES

.1 Sanitaire	Fr. 500.-
- Démontage et évacuation des installations existantes non Réutilisées.	

TOTAL CFC 14 ADAPTATION DES BATIMENTS (HT)

Fr. 11'000.-

CFC 240 - CHAUFFAGE**240 INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

243 Distribution de chaleur Fr. 45'500.-
.1 Régulation et commande Fr. 7'500.-

- Modification du tableau de commande MCR et mise à jour du schéma électrique.
- Adaptation des consignes de chauffe.
- Rajout de nouveaux groupes chaud et froid
- Communication ModBus IP avec nouveaux appareils
- Reprise du signal ALARME pour nouveaux appareils
- Mise en service avec protocole de réception.

.2 Groupe ventilation Fr. 15'000.-

- Groupe ventilation avec pompe de circulation, vanne de réglage à 3 voies, robinetterie et accessoires, ainsi que de la tuyauterie de distribution correspondante.
- Isolation des tuyauteries du groupe ventilation entre le local technique et le nouveau monobloc de ventilation au-dessus des dépôts dans la salle communale.

.3 Groupe chauffage de sol Fr. 23'000.-

- Groupe chauffage de sol avec pompe de circulation, vanne de réglage à 3 voies, robinetterie et accessoires, ainsi que de la tuyauterie de distribution correspondante.
- Collecteur chauffage de sol, caisson, tube multicouche, électrovannes, sondes d'ambiance, robinetterie et accessoires.
- Isolation des tuyauteries du groupe chauffage de sol entre le local technique et les collecteurs dans la nouvelle cuisine.

TOTAL CFC 240

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE (HT)

Fr. 45'500.-

CFC 244 - VENTILATION**244 INSTALLATIONS DE VENTILATION**

244 Installation de ventilation Fr. 81'000.-
.1 Salle communale Fr. 79'500.-

- Installation d'un monobloc de traitement d'air avec récupération de chaleur, batterie de chauffe, batterie de froid et système de filtration.
- Réseau de gaines d'air pulsé et d'air repris entre Le monobloc et les grilles, y compris pièces de forme.
- Grilles de pulsion d'air giratoire et grilles d'aspiration avec les éléments de réglage.
- Clapets coupe-feu sur gaines à la sortie du local ventilation.
- Isolation des gaines de ventilation contre la condensation.

.2 WC Femmes et Hommes Fr. 500.-

- Grille de transfert d'air pour porte.

.3 WC Handicapés Fr. 1'000.-

- Soupape d'extraction d'air plafonnier.
- Grille de transfert d'air pour porte.
- Gainés circulaires, pièces de formes et fixations.

TOTAL CFC 244

INSTALLATIONS DE VENTILATION (HT)

Fr. 81'000.-

Remarques :

- Les prises d'air neuf et d'air rejeté en façade nécessite la création d'un saut de loup (voir photo depuis l'extérieur).

CFC 250 - SANITAIRE**250 INSTALLATIONS SANITAIRES****250 Installations sanitaires** Fr. 10'000.-**.1 Evacuation condensats** Fr. 1'000.-

- Raccordement en PE pour évacuation des condensats de la batterie Froid du monobloc de ventilation sur l'écoulement EU de la nouvelle cuisine.

.2 WC Handicapés Fr. 6'000.-

- Fourniture, pose et raccordement en eau froide, chaude et eaux usées, y compris la robinetterie et les accessoires courants pour les appareils suivants :
 - . 1 installations de lavabos
 - . 1 installations de WC handicapés
 - . 1 installation de barre d'appui

.3 Cuisine Fr. 3'000.-

- Fourniture, pose et raccordement en eau froide, chaude et eaux usées, y compris la robinetterie et les accessoires courants pour les appareils suivants :
 - . 1 installations d'un évier de cuisine

TOTAL CFC 250
INSTALLATIONS SANITAIRES (HT) Fr. 10'000.-

CFC 346 - RAFRAICHISSEMENT**346 INSTALLATIONS DE RAFRAICHISSEMENT****.1 Groupe ventilation** Fr. 38'000.-

- Installation d'une machine de froid air-eau en toiture de l'école, ainsi que de la tuyauterie de distribution correspondante jusqu'à l'accumulateur froid sur situé dans le local stockage.
- Groupe ventilation avec pompe de circulation, vanne réglage à 3 voies, accumulateur, robinetterie et accessoires, ainsi que de la tuyauterie de distribution correspondante.
- Groupe expansion avec soupape de sécurité, robinetterie et accessoires.
- Isolation des tuyauteries du groupe ventilation entre le local technique et le nouveau monobloc de ventilation au-dessus des dépôts dans la salle communale.
- OPTION : (Non comptabilisée)
 Installation de panneaux solaires photovoltaïques concernant les exigences cantonales pour la production de froid de confort selon le justificatif énergétique EN-110-FR (version janvier 2020), produisant 14 kWp avec 69 m² de surface absorbante pour le montant de 28'000.- (Rétribution Unique déduite).
 Cette obligation peut être respectée si une installation solaire photovoltaïque est déjà implantée sur site en apportant la preuve par les photos ainsi que le protocole de mise en service.

TOTAL CFC 346
INSTALLATIONS DE RAFRAICHISSEMENT (HT) Fr. 38'000.-

MONTANT TOTAL DES INSTALLATIONS (HT)
Fr.185'500.-

Remarques :

- Les installations spécifiques, liées à l'exploitation des salles de classes et des locaux annexes, ne font pas partie de la présente estimation globale des coûts.

CFC 294 + 295 HONORAIRES Chauffage – Ventilation – Sanitaire – Rafraîchissement

Récapitulation du montant des travaux (estimation):

140 Adaptations des bâtiments	Fr. 11'000.-
240 Installations de chauffage	Fr. 45'500.-
244 Installations de ventilation	Fr. 81'000.-
250 Installations sanitaires	Fr. 10'000.-
346 Installation de rafraîchissement	Fr. 38'000.-

Montant des travaux donnant droit aux honoraires

Fr. 185'500.-

6. Honoraires et facturation

Honoraires pour prestations :

Commune de Belfaux Assainissement de la salle communale 1782 Belfaux, Canton de Fribourg, Suisse					
Selon SIA 108 (édition 2003)					
Bases contractuelles Chauffage, Ventilation, Sanitaire					
CALCUL DES HONORAIRES INGENIEUR CVS					
Coût probable de l'ouvrage déterminant les honoraires					
B ₁ =	Fr.0,00				
B ₂ =	Fr 185'500,00				
Z1=	0,066				
Z2=	11,280				
p=	0,26379%				
n=	0,9				
r=	0,75				
l=	0,7				
s=	1				
h=	115				
T _{med} =	231,20				
q=	100,00%				
T _p =	231,20 115,00				
Phases selon SIA 108					
No Libellé	%	%	Heures	Coût	Honoraires
31 Avant-projet	6,00%	6,00%	13,87	Fr 115,00	Fr 1 595,40
32 Projet de l'ouvrage et	16,00%	16,00%	36,99	Fr 115,00	Fr 4 254,20
33 Procédure de demande d'autorisation	2,00%	2,00%	4,62	Fr 115,00	Fr 531,80
41 Appel d'offres, comparaison, proposition d'adj.	21,00%	21,00%	48,55	Fr 115,00	Fr 5 563,80
51 Projet d'exécution et	25,00%	25,00%	57,80	Fr 115,00	Fr 6 647,20
52 Exécution de l'ouvrage	20,00%	20,00%	46,24	Fr 115,00	Fr 5 317,80
53 Mise en service, achèvement	10,00%	10,00%	23,12	Fr 115,00	Fr 2 658,90
Total HT chauffage, ventilation, sanitaire	100,00%	100,00%	231,20		Fr 26 568,90
Rabais		0,00%			Fr 0,00
Total net HT					Fr 26 568,90
TVA		7,70%			Fr 2 047,40
Total net TTC					Fr 28 616,30
Total net TTC arrêté					Fr 28 090,00

Les montants ci-dessus ne seront pas dépassés à moins d'un changement des prestations demandées, ou d'un changement intervenant après l'établissement du dossier. Les prestations supplémentaires seront facturées au tarif de CHF 115.-/h HT.

Des acomptes seront facturés sur la base de l'avancement réel des travaux, en principe à la fin des différentes phases SIA mais au minimum de manière mensuelle.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours.

Les frais de reprographie ou d'infographie de plans, de photocopies de documents seront facturés séparément sur présentation des factures des sous-traitants ou selon le tarif ci-après, mais ne dépasseront pas, dans leur totalité, un montant estimatif de CHF 800.- correspondant à 3% des honoraires finaux.

- Photocopie noir/blanc 0.20 CHF/pce
- Photocopie couleur 0.50 CHF/pce
- Infographie 28.-- CHF/m²
- Les frais de déplacement sont offerts.

7. Planning de réalisation

Le planning définitif sera élaboré en accord avec le mandant dès obtention du présent mandat.

8. Conditions générales

Tous les documents, informations et données obtenus dans le cadre de ce mandat seront traités de manière strictement confidentielle. Sauf avis contraire du mandant, les résultats principaux ainsi que la référence pourront être utilisés par le mandataire. Néanmoins, le mandataire devra demander l'autorisation au mandant d'utiliser des données et/ou résultats détaillés en vue de publication.

La présente offre est valable pendant 3 mois à partir de sa date d'émission.

Chanvandeth Chap
Chef de projet CVS
Expert CECB
Certified Project Manager IPMA
2^e Etudes ; Chénens, le 24 septembre 2020

Version N°	Date	Relecture
01	24.09.2020	CC

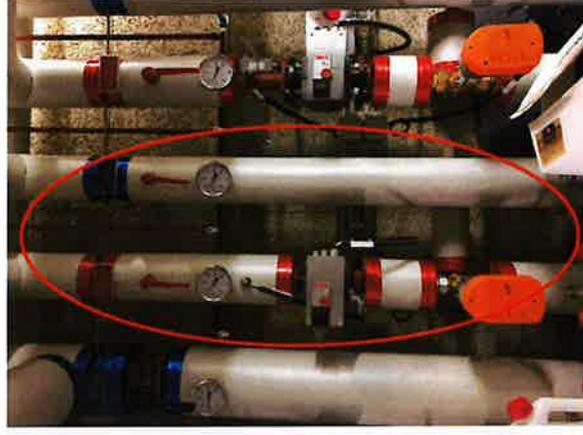
9. Commande

Le mandant a pris connaissance de la présente offre et en accepte les conditions. Il confie le mandat de réalisation à 2^e Etudes selon les conditions spécifiées dans la position 3 « Honoraires et facturation » pour le montant de CHF 28'000.- TTC, sans frais de reproduction.

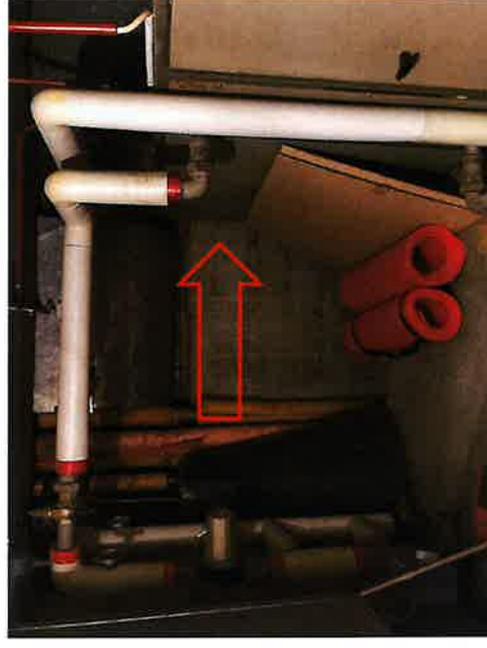
Nom : Prénom :

Lieu et date : Signature :

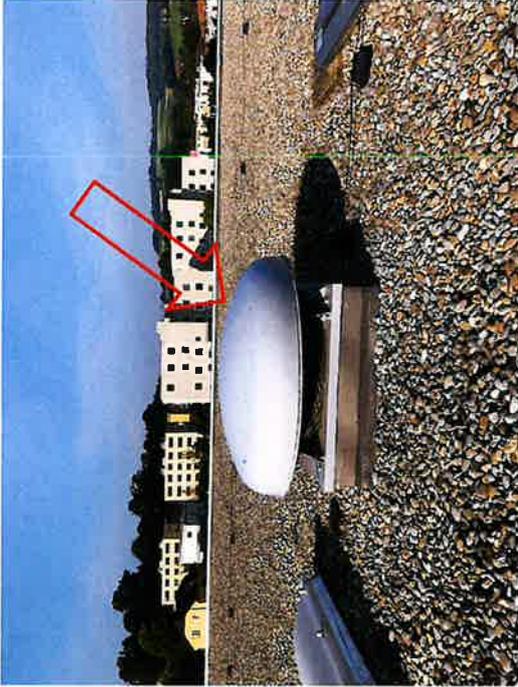
10. Photos et plans



Le groupe ventilation à remplacer



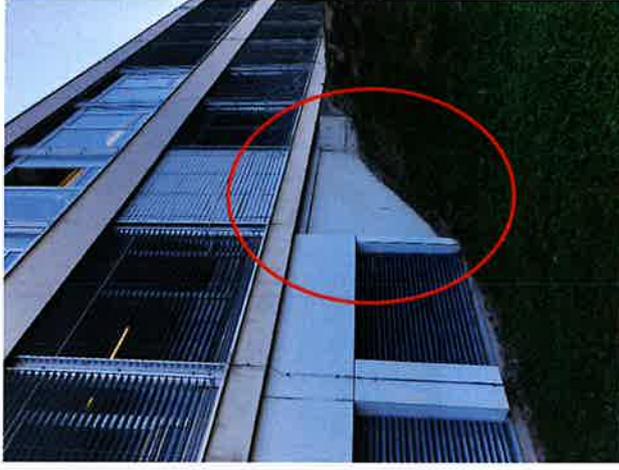
Le monobloc de ventilation à démonter



La tour de l'extraction d'air à démonter



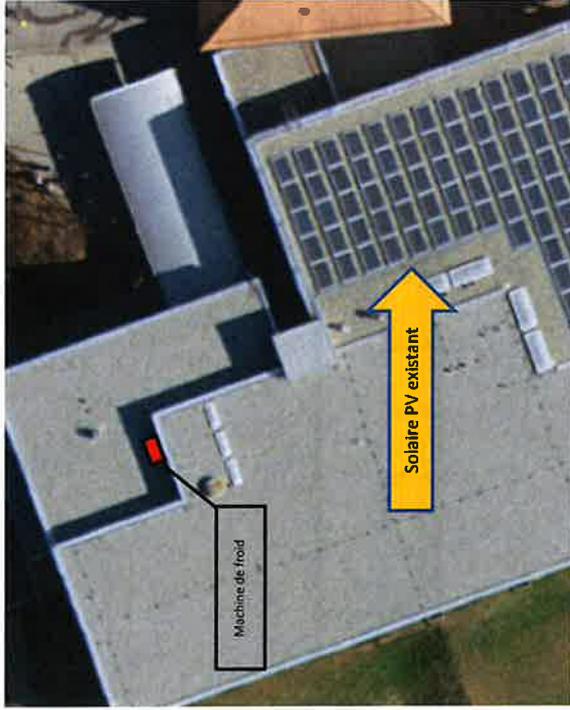
Les grilles de pulsion d'air à remplacer



La façade extérieure pour prise d'air neuf et d'air rejeté



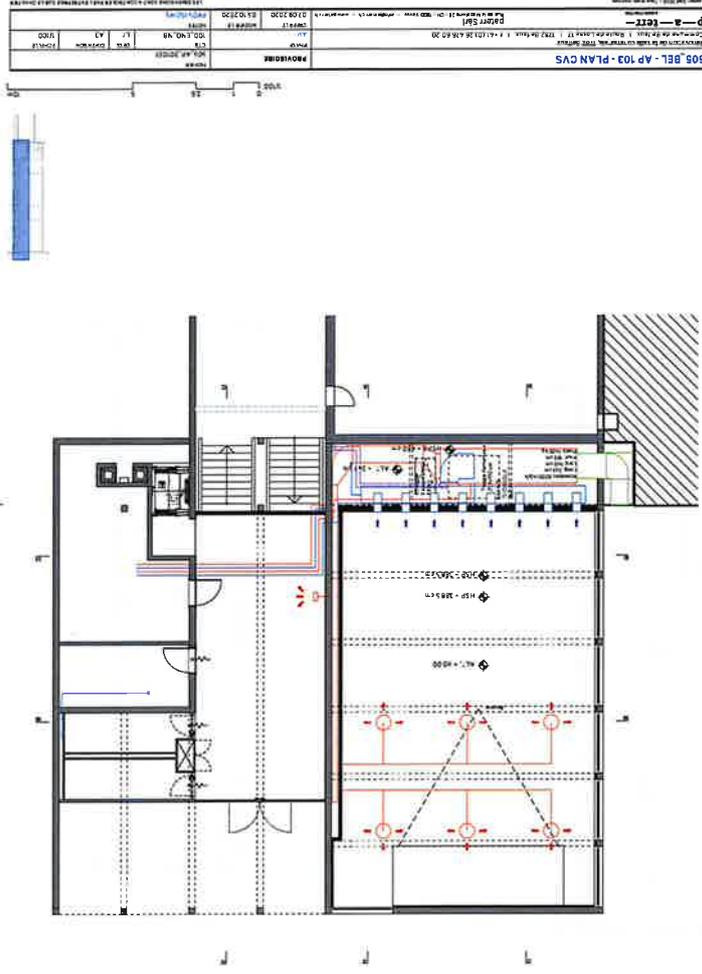
L'emplacement pour la machine de froid en toiture



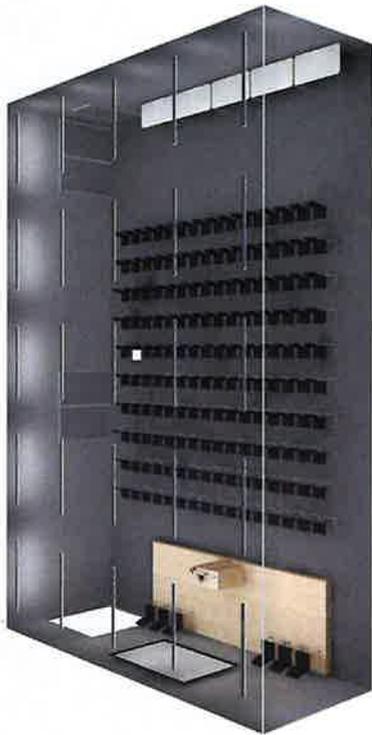
Machine de froid et solaire PV existant en toiture



Emplacement pour l'accumulateur froid



PROJEKT: 505 BEL - PRESENTATION SALLE		DATE: 10/01/2023		AUTEUR: [REDACTED]	
CLIENT: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	DATE: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	DATE: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]
PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]



PROJEKT: 505 BEL - PLAN ELECTRICITE		DATE: 10/01/2023		AUTEUR: [REDACTED]	
CLIENT: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	DATE: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	DATE: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]
PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]	PROJET: [REDACTED]

